



CONSEIL DU 10<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT  
Séance du 31 octobre 2023

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-trois, le 31 octobre à 18h30, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 25/10/23

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Kim CHIUSANO ; M. Ulf CLERWALL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; M. Rémi FÉRAUD ; M. Bertil FORT ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; Mme Laurence PATRICE ; M. Sylvain RAIFAUD ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON.

Absents excusés : M. David DELPLANQUE a donné pouvoir à M. Ulf CLERWALL ; Mme Awa DIABY a donné pouvoir à M. Paul SIMONDON ; Mme Isabelle DUMOULIN a donné pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD ; M. Philippe GUTTERMANN a donné pouvoir à M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Léa VASA a donné pouvoir à Mme Sylvie SCHERER ; Mme Dominique VERSINI a donné pouvoir à Mme Alexandra CORDEBARD ; M. WATANABÉ-VERMOREL a donné pouvoir à Mme Pauline JOUBERT.

## TABLE DES MATIÈRES

<i>QUESTION DE PRÉ-CONSEIL PRÉSENTÉE PAR LE COLLECTIF KARSKI, RELATIVE AU CENTRE PARIS ANIM' CHÂTEAU-LANDON</i> .....	6
Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office.....	10
10 2023 15 - Désignation du secrétariat de séance.....	10
10 2023 16 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 19 septembre 2023.....	10
10 2023 17 - Autorisation donnée à la maire du 10 <sup>e</sup> arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des locaux de la mairie.....	10
10 2023 18 - Adoption de l'État Spécial du 10 <sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2024.....	12
2023 DAE 156 - Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.....	15
2023 DAE 296 - AAP Soutien aux commerces culturels parisiens (accessibilité, diversité et transition énergétique) : subventions (400 000 euros) et conventions avec 31 commerçants.....	17
2023 DJS 26 - Transformations Olympiques - Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives ».....	18
2023 DAC 333 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Boris Vian au 98 rue du Faubourg Poissonnière à Paris 10 <sup>e</sup> .....	20
2023 DLH 287 - Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat.....	21
2023 DLH 319 - Réalisation, 46 rue Albert Thomas (10 <sup>e</sup> ), d'un programme d'acquisition-amélioration de 31 logements sociaux (18 PLAI - 13 PLUS) par la RIVP - Subvention (3 469 773 euros).....	23
2023 DLH 326 - Communication sans vote : Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux.....	25
2023 DLH 327 - Communication sans vote : Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés.....	26
2023 DSOL 48 - Subventions (1 068 100 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté.....	27
2023 DAC 538 - Subvention (60 000 euros) à l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe - ECUJE (10 <sup>e</sup> ) et convention.....	28
2023 DSOL 141 - Subventions pour 7 associations (653 301 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies.....	30
2023 DDCT 102 - 3 <sup>e</sup> enveloppe pour des projets pour les quartiers Politiques de la Ville parisiens - Subventions (45 400 euros) à 20 associations.....	33
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription.....	36
2023 DDCT 76 - Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 euros à 4 associations).....	36

2023 DFPE 48 - Subventions (368 251 euros) et subvention complémentaire (100 000 euros), avenant n°3 avec l'association AFAPE (10 <sup>e</sup> ) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.....	36
2023 DFPE 143 - Subvention (21 963 euros) et convention avec l'association Croix Rouge Française (14 <sup>e</sup> ) pour la réalisation de travaux de mise aux normes et de rénovation de la crèche située 41 rue Lucien Sampaix (10 <sup>e</sup> ).....	36
2023 DFPE 172 - Subvention complémentaire (600 000 euros) et avenant n°3 à l'association ABC Puériculture (16 <sup>e</sup> ) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile.....	36
2023 DFPE 173 - Subvention complémentaire (300 000 euros) et avenant n°3 avec l'association AJEFA (10 <sup>e</sup> ) pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant.....	36
2023 DSP 3 - Dotations (4 218 240 euros) et avenants pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile partenariaux (10 <sup>e</sup> , 11 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> , 15 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> , 20 <sup>e</sup> ).....	36
2023 DFPE 176 - Subvention complémentaire (400 000 euros) et avenant n°3 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants - APATE (11 <sup>e</sup> ) pour ses 6 établissements d'accueil de la petite enfance.....	36
2023 DJS 28 - Transformations Olympiques - Subventions (150 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du dispositif « Sport Senior ».....	36
2023 DJS 79 - Subventions d'équipement (2 900 euros) et conventions avec 2 associations jeunesse.....	36
2023 DLH 246 - Réalisation, 3 Passage des Petites Écuries (10 <sup>e</sup> ), d'un programme de rénovation et d'amélioration de la qualité de service de 11 logements sociaux par Emmaüs Habitat - Subvention (104 669 euros).....	36
2023 DLH 291 - Subventions complémentaires (1 437 335 euros) accordées à 17 opérations de rénovation environnementale du parc de logement social d'Élogie-SIEMP.....	36
2023 DLH 306 - Réalisation, 7 rue de la Fidélité (10 <sup>e</sup> ), d'un programme d'acquisition-amélioration de 11 logements sociaux (5 PLAI - 6 PLUS) par la RIVP - Subvention (2 160 152 euros).....	36
2023 DAC 405 - Subventions (100 000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions.....	37
2023 DAC 509 - Subvention (10 000 euros) et avenant à la convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18 <sup>e</sup> ).....	37
2023 DU 84 - Constitution de servitudes de surplomb - Réhabilitation de la piscine 31 rue Château-Landon (10 <sup>e</sup> ).....	37
2023 DU 148 - Classification du Belvédère Claude-Gérard Marcus (10 <sup>e</sup> ) au titre des droits de voirie.....	37
2023 DPE 51 - Subventions accordées à 4 associations et 1 caisse des écoles œuvrant au développement des Territoires Zéro Déchet.....	37
2023 DSOL 136 - Subventions d'investissement (291 687 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'AAC « Activités physiques adaptées en ESMS ».....	37
2023 DASCO 107 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (11 862 euros), subventions d'équipement (36 490 euros) et subventions pour travaux (127 743 euros).....	37
2023 DDCT 103 - Financement de 68 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (250 387 euros) à 59 associations.....	37
2023 DEVE 66 - Subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire (137 691 112 euros).....	37

2023 DFPE 157 - Subventions (163 650 euros) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges.....	37
2023 DFPE 171 - Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école.....	37
VŒUX.....	38
10 2023 31 - VŒU DÉPOSÉ PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF À UN HOMMAGE POUR LES JUSTES PARMIS LES NATIONS AYANT CACHÉS DES JUIFS DANS LE 10 <sup>e</sup> ARRONDISSEMENT LORS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE.....	38
10 2023 32 - VŒU DE BERTIL FORT À LA MAIRE DU 10 <sup>e</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS AU SUJET DE LA GRÈVE DU PERSONNEL PÉRISCOLAIRE DANS LES ÉCOLES.....	41
10 2023 33 - VŒU DE BERTIL FORT À LA MAIRE DE PARIS, RELATIF AU DÉPLOIEMENT DU TRI DES BIODÉCHETS À PARIS.....	44
10 2023 34 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À LA DÉFAILLANCE DE L'OPÉRATEUR SMOVENGO OBSERVÉE DANS LE CADRE DU CONTRAT QUI LE LIE AU SYNDICAT AUTOLIB' VÉLIB' MÉTROPOLÉ (SAVM) POUR LE MARCHÉ DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE VÉLIB'.....	48
10 2023 35 - VŒU À LA MAIRE DU 10 <sup>e</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS, DÉPOSÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À LA VENTE À LA SAUVETTE DANS L'ARRONDISSEMENT.....	52

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Bertil FORT

*La séance est ouverte à 18h39*

**Mme CORDEBARD** ouvre la séance en évoquant l'attaque terroriste perpétrée, le 7 octobre dernier, par le Hamas contre Israël. Cette attaque, qui a causé la mort d'un grand nombre de personnes, a plongé la région dans le chaos de la guerre, et le monde dans l'effroi et la consternation. Comme les autres nations, la France attend la libération des otages qui sont retenus prisonniers par les terroristes, et s'inquiète de l'impact de la guerre sur les populations civiles qui vivent dans la bande de Gaza. Quelles que soient les convictions personnelles ou l'envie que les négociations puissent aboutir et la voie diplomatique l'emporter, tout un chacun ne peut que constater à l'heure actuelle le bilan dramatique de ce conflit qui s'alourdit de jour en jour.

Plusieurs émotions traversent la France, la ville de Paris et le 10<sup>e</sup> arrondissement, parmi lesquelles la peur des citoyen.ne.s juifs qui voient réapparaître des manifestations insupportables d'antisémitisme affichées jusque sur les murs des écoles. Les élu.e.s locaux portent la responsabilité de leur parole, et à ce propos Madame la Maire souhaite remercier les membres du Conseil d'avoir su mesurer leurs expressions depuis le début du conflit. C'est leur devoir d'être aux côtés des habitant.e.s - qui éprouvent des sentiments divers d'injustice, de colère, d'inquiétude et de danger - en leur prêtant une écoute attentive et en les faisant se sentir chez eux et en sécurité. Les élu.e.s locaux ont également la responsabilité de dénoncer toute forme de racisme, de discrimination et de violence, et de faire tout leur possible pour en contenir les manifestations.

Dans le contexte géopolitique actuel, marqué par des crises et des conflits exacerbés et confronté à des menaces face auxquelles tout le monde se sent concerné, les élu.e.s locaux ont un rôle à jouer. Ils doivent garantir la liberté de parole dans le cadre de la loi, rassurer et protéger les personnes qui se sentent en danger et, à l'heure où l'antisémitisme rejaillit avec force, tirer les enseignements de l'histoire en le condamnant fermement et en le combattant avec la plus grande énergie. Comme d'autres mairies d'arrondissement, la Mairie du 10<sup>e</sup> a voulu ainsi afficher sur son fronton l'expression de la Ville de Paris demandant la libération des otages israéliens. Pour que cette expression soit vraiment prise en compte, les élu.e.s locaux doivent aller à la rencontre de la population, et en particulier des jeunes en leur rappelant les valeurs de la démocratie et en développant des espaces de dialogue.

Mme CORDEBARD souhaite également avoir une pensée émue pour Dominique Bernard, le professeur de français assassiné à Arras, le 13 octobre, dans une attaque au couteau. Comme lors de la mort de Samuel Paty, elle souhaite exprimer sa solidarité pleine et entière et celle de la collectivité à la communauté éducative. Le fanatisme et le terrorisme s'attaquent à ce que la société française a de plus précieux, c'est-à-dire l'école. Celles et ceux qui ont été élus par les habitant.e.s ont le devoir d'être à leur écoute et à leur service, en apaisant leur colère, en calmant leur inquiétude et en assurant leur protection. Madame la Maire

sait pouvoir compter sur l'engagement de tous les membres du Conseil, qui ont été capables de porter une parole juste, rare et sincère face au dissensus délétère que le conflit israélo-palestinien a importé dans l'espace politique français.

Après avoir annoncé les pouvoirs, Mme CORDEBARD invite la porte-parole du collectif Karski à présenter la question de pré-conseil.

**Mme Flavie HAMPIKIAN** présente la question de pré-conseil du collectif Karski.

**QUESTION DE PRÉ-CONSEIL PRÉSENTÉE PAR LE COLLECTIF KARSKI, RELATIVE AU CENTRE PARIS ANIM' CHÂTEAU-LANDON**

*Madame la Maire,*

*Mesdames et Messieurs les élu.e.s,*

*Il a été prévu récemment la fermeture, d'avril 2024 à janvier 2026, du Centre Paris Anim' Château-Landon/CRL10. Cette fermeture serait la conséquence du choix qui a été fait de consacrer l'ensemble du bâtiment du Centre aux travaux de la piscine Château-Landon attenante. Il semblerait que cette solution règle les questions d'évacuation en cas de problèmes de sécurité et permette d'installer la base de vie du chantier.*

*La fermeture du Centre, si elle avait lieu, serait dramatique pour la vie du quartier Louis Blanc/Aqueduc. Elle entraînerait, pendant près de 2 ans, l'arrêt de l'activité culturelle et sportive de 800 adhérents et familles. Cela mettrait près de 50 animateurs au chômage. En plus d'être un Centre d'animation, ce lieu est aussi un Centre social et un Point Information Jeunesse. Une dizaine d'associations sociales y sont logées à hauteur de plus de 150 heures par semaine. Elles accompagnent des personnes fragiles du quartier - jeunes, seniors, personnes porteuses de handicap, migrants. Ces publics seraient donc, de fait, privés de ces actions pourtant indispensables. Les écoles Louis Blanc et Aqueduc ne pourraient plus y venir pour y organiser leur Temps d'Activité Périscolaire. Ce lieu est, pour beaucoup, le cœur irremplaçable de leur quartier. Il représente le seul moment de vie sociale pour nombreux usagers, en particulier enfants et jeunes, qui y attendent leur activité impatientement.*

*La relocalisation et la dispersion de ces activités proposées par la Mairie, techniquement impossible pour nombre d'entre elles, n'est pas une solution et ne permettrait plus à ce lieu de remplir son rôle crucial pour notre quartier.*

*La décision de cette fermeture est brutale et semble mal préparée, elle a été prise sans aucune concertation avec les professionnels concernés. Des solutions techniques ont été proposées mais sont restées lettre morte. À l'évidence, cette décision n'a pas pris en compte les conséquences désastreuses qu'elle impliquerait pour*

*le quartier. Une coupure de 2 ans de ce poumon social serait une catastrophe localement. Déjà privés de piscine pendant plus de 5 ans, c'est une double peine pour les habitants.*

*Mesdames, Messieurs, cette fermeture ne doit pas avoir lieu et des solutions alternatives doivent être trouvées pour le chantier de la piscine !*

*Entendez-vous ces arguments et vous engagez-vous à renoncer à cette fermeture ?*

**Mme SCHERER** fait noter aux membres du collectif Karski que la décision de fermer le centre de Château-Landon n'a pas été « brutale », car cette possibilité avait déjà été évoquée au moment du renouvellement de la délégation de service public. Par ailleurs, elle est d'accord sur le fait qu'un certain nombre d'activités ne peuvent pas être délocalisées. En effet, l'agrément du centre social est lié au territoire où celui-ci exerce ses missions et le Point Information Jeunesse est bien identifié à l'échelle du quartier. Ni l'un ni l'autre ne doivent être déplacés en dehors de ce périmètre.

Cependant, les travaux de rénovation de la piscine commenceront bientôt et, malheureusement, la structure du bâtiment qui l'accueille ne permet pas de maintenir des activités durant le chantier. Des solutions doivent être cherchées pour que les activités qui ne peuvent pas être délocalisées trouvent un nouvel espace à l'intérieur du quartier. Dans cet objectif, la Mairie du 10<sup>e</sup> a mis en place un groupe de travail qui collabore avec les services et le CRL10. Il est hors de question pour elle qu'un centre social dont l'utilité est avérée et dont l'agrément a été renouvelé au printemps dernier, disparaisse du quartier. Plusieurs élu.e.s travaillent sur ce dossier.

**M. JOUSSELLIN** souhaite, tout d'abord, remercier le collectif Karski pour toutes les actions entreprises et les activités organisées en faveur des habitant.e.s du quartier Louis Blanc/Aqueduc. Ceux-ci sont privés depuis 2018 de la piscine Château-Landon dont les travaux de rénovation sont enfin sur le point de démarrer. M. JOUSSELLIN s'en félicite et salue l'engagement d'Alexandra CORDEBARD et de Philippe GUTTERMANN, qui se sont fortement mobilisés pour rendre cela possible.

Initialement, il n'était pas question de fermer le centre Paris Anim' durant le chantier de rénovation de la piscine. Depuis plusieurs semaines, les équipes de la Mairie du 10<sup>e</sup> cherchent les solutions les plus adaptées pour délocaliser les activités du centre dans le périmètre du quartier, de préférence en les rassemblant toutes au même endroit. La Caserne Château-Landon est l'un des lieux envisagés. Les élu.e.s communistes seront très vigilants en ce qui concerne les conditions de travail des salariés dans le nouvel espace.

**M. BONNIER** remercie Mme HAMPIKIAN d'avoir porté en Conseil d'arrondissement un sujet qui relève d'une grande importance pour le quartier Louis Blanc/Aqueduc. Il rappelle, à ce propos, que la majorité municipale s'est battue pour restaurer la piscine Château-Landon et qu'elle a mobilisé 15 millions d'euros à cette fin. L'attente des habitant.e.s est très forte. En 2024, la piscine Château-Landon - la plus ancienne

de Paris - fêtera sa 140<sup>e</sup> année d'existence et, compte tenu de sa structure architecturale, le chantier de rénovation s'annonce complexe. La Mairie a obtenu toutes les autorisations nécessaires, et notamment celle des Bâtiments de France. L'État participe au projet à hauteur de 8 millions d'euros.

Bien évidemment, il aurait été préférable que les travaux de rénovation de la piscine n'aient pas d'impact sur les activités du centre Paris Anim' et que le site reste occupé pendant les travaux. Il s'avère que des raisons de sécurité rendent cette option impossible. La Mairie a été récemment informée que l'utilisation du bâtiment sera interdite pour faciliter l'accès au chantier des sapeurs-pompiers. Une fois établi que les travaux de rénovation de la piscine sont indispensables et que des solutions doivent être trouvées pour relocaliser les activités du centre d'animation, les équipes de la Ville, de la Mairie du 10<sup>e</sup> et du CRL10 se sont mises au travail.

Elles ont commencé par reporter le début des travaux du mois d'avril au mois de juillet 2024, afin de permettre au centre de terminer correctement la saison 2023-2024, aux habitant.e.s de participer aux ateliers auxquels ils se sont inscrits et aux salariés et aux intervenants du CRL10 de maintenir leur activité pendant la période de fermeture du centre. L'objectif est également de relocaliser dans le quartier le centre social, le Point Information Jeunesse et le plateau WebTV. Pour ce qui est des autres activités, toutes les solutions de relocalisation sont en train d'être étudiées. Les équipes pensent notamment à la Caserne Château-Landon, aux établissements scolaires, à l'ancienne école Paradis, à des locaux mis à disposition par les bailleurs sociaux ou à des structures modulaires sur l'espace public. La Mairie veillera à informer les acteurs du quartier des décisions qui seront prises. Finalement, le quartier Louis Blanc/Aqueduc bénéficiera non seulement d'une piscine restaurée mais aussi d'un centre d'animation rénové.

**M. FORT** remercie les membres du collectif Karski et rappelle que l'entretien des équipements municipaux fait partie des responsabilités de la Ville de Paris comme de celles des mairies locales. Or, depuis 2018 la piscine Château-Landon est fermée au public. Les habitant.e.s du 10<sup>e</sup> arrondissement souffrent ainsi d'une première peine depuis déjà cinq ans et devront attendre encore deux ans avant de pouvoir profiter de cet équipement.

La fermeture du centre Paris Anim' représentera pour eux une deuxième peine. L'annonce de cette fermeture est, certes, arrivée un peu tard à la Mairie du 10<sup>e</sup>, mais elle aura un impact sur les riverains, sur les adhérents du centre d'animation et les salariés qui y travaillent, ainsi que sur les établissements scolaires du quartier. Tout en comprenant les raisons de sécurité qui interdisent l'utilisation du bâtiment durant le chantier, M. FORT aurait souhaité que la majorité municipale fournisse davantage de précisions sur le calendrier des travaux. Ce qui est important pour lui, c'est le maintien dans le quartier et, idéalement, au même endroit de l'intégralité ou, du moins, du plus grand nombre possible d'activités développées dans le centre. À ce propos, il aimerait savoir quand la majorité municipale pourra proposer une solution claire sur l'avenir de ces activités au cours des deux prochaines années.



**Mme CORDEBARD** remercie le collectif Karski de lui donner l'opportunité d'expliquer publiquement que la fermeture du centre Château-Landon est une nécessité qui n'était pas prévue et qui s'est imposée lors de la finalisation des études de démarrage du chantier. L'option qui avait été choisie au cours des discussions sur le dossier, était en effet de maintenir le site occupé pendant toute la durée des travaux et le scénario envisagé était un fonctionnement en mode dégradé du centre d'animation.

La Mairie est maintenant obligée de s'organiser et, à cette fin, elle s'est donnée un temps supplémentaire pour ne pas impacter trois saisons du centre d'animation, en lui permettant de terminer tranquillement celle qui est en cours. Dans les semaines à venir, les équipes municipales et le CRL10 s'évertueront à trouver les meilleures solutions possibles pour maintenir dans le périmètre local le maximum d'activités et d'offres de loisirs. La nouvelle de la fermeture du centre a provoqué un petit choc, et les premières réunions ont servi à faire le tour des questions à régler. Avant la fin de l'année, les équipes municipales et le CRL10 auront une idée claire sur la façon de procéder.

L'une des priorités est l'accompagnement des intervenants du CRL10, et tout particulièrement des salariés. Des échanges seront organisés pour adapter au mieux leurs conditions de travail en fonction de leurs besoins. En s'agissant d'un chantier parisien, la Direction de la Jeunesse et des Sports travaillera en collaboration avec les équipes du 10<sup>e</sup> arrondissement. Mme CORDEBARD tient à assurer les membres du collectif de son engagement à faire sorte que la fermeture du centre Château-Landon n'arrête pas ses activités, mais que celles-ci puissent se poursuivre dans un nouvel espace et, peut-être, avec de nouvelles idées. Madame la Maire compte aussi sur les suggestions du collectif Karski et invite Mme HAMPIKIAN à reprendre la parole.

**Mme HAMPIKIAN** remercie Madame la Maire et les élu.e.s pour leur écoute, et souligne l'importance de maintenir dans le quartier le plus grand nombre possible d'activités du centre d'animation afin que les riverains puissent continuer d'en profiter.

**Mme CORDEBARD** la remercie et propose aux élu.e.s d'entamer l'ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR**

## Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

### 10 2023 15 - Désignation du secrétariat de séance

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** propose de désigner Bertil FORT comme secrétaire de séance au bénéfice de l'âge.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### 10 2023 16 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 19 septembre 2023

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modifications, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 19 septembre 2023.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### 10 2023 17 - Autorisation donnée à la maire du 10<sup>e</sup> arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des locaux de la mairie

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** explique que les mises à disposition de salles par la Mairie du 10<sup>e</sup> peuvent se faire à titre payant ou à titre gratuit, cela uniquement pour des associations exerçant des missions d'intérêt local. Les occupations à titre payant font l'objet d'une redevance, alors que celles à titre gratuit doivent être valorisées dans le compte administratif des associations concernées. La mise à jour d'une délibération qui

avait été passée le 21 juillet 2020 s'avère nécessaire, car elle permettra d'intégrer de nouvelles modalités de tarification et d'introduire une distinction utile entre des occupations ponctuelles et des occupations plus durables. Elle permettra notamment de proposer des tarifs différents pour ces deux types d'occupation.

Mme CORDEBARD rappelle, à ce propos, que les locaux de la Mairie du 10<sup>e</sup> accueillent de façon permanente sept associations : Histoire et Vies du 10<sup>e</sup>, l'Office du Mouvement Sportif du 10<sup>e</sup>, Ensemble Nous Sommes le 10<sup>e</sup>, le Conseil National pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés, Les Canaux pour la Résidence du Durable, l'Union Nationale des Combattants du 10<sup>e</sup> et le Comité des Fêtes. La Mairie du 10<sup>e</sup> accueille également des associations qui effectuent des permanences régulières à titre gratuit, puisqu'elles proposent des actions en direction du public : le RESF 10<sup>e</sup>, AIRES 10, la Mission Locale de Paris et SOLIHA (Solidaire pour l'Habitat). En 2022, les associations qui ont bénéficié d'une mise à disposition des locaux à titre gratuit ont été 40 pour un total de 58 événements. 13 structures ont loué des salles pour un total de 16 événements et des recettes qui se sont élevées à 5 873 euros.

**Mme SCHERER** indique que les deux conventions proposées par la délibération 10 2023 17 lui conviennent tout à fait, mais qu'il aurait peut-être fallu en ajouter une troisième, car la convention temporaire pour un événement gratuit exceptionnel donne beaucoup de travail aux services de la Mairie. Il y a le cas des associations qui demandent d'occuper une salle de façon régulière pour organiser une réunion de deux heures une fois par mois et il y a le cas des associations qui demandent d'occuper une salle seulement en hiver. La convention temporaire, telle qu'elle figure dans la délibération, ne répond pas au besoin de ce deuxième cas de figure. Peut-être qu'il serait possible de proposer une convention temporaire avec une valeur d'annuité, c'est-à-dire que pour organiser, par exemple, 5 ou 6 réunions au cours de l'année, l'association ne déposerait son dossier qu'une seule fois. Cela serait beaucoup plus aisé pour l'association et les services de la Mairie.

**Mme CORDEBARD** observe qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. La Direction générale des Services étudiera cette proposition dans le cadre légal. Elle pourrait se rajouter à celles qui figurent déjà dans la délibération que Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à voter.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

## 10 2023 18 - Adoption de l'État Spécial du 10<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2024

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** indique que le montant total de l'État Spécial du 10<sup>e</sup> arrondissement (ESA) pour l'exercice 2024 s'élève à 9 449 478 euros, répartis ainsi :

- 8 400 087 euros pour la dotation de gestion locale ;
- 811 611 euros pour la dotation d'animation locale ;
- 237 780 euros pour la dotation d'investissement.

Le budget de l'ESA est en augmentation de 891 616 euros, soit +10,4% par rapport à 2023. Cette hausse significative est essentiellement imputable à la progression de la dotation de gestion locale (DGL), destinée au fonctionnement courant des équipements de proximité et du bâtiment de la Mairie. S'agissant des fluides, elle s'explique par l'inflation et l'augmentation du prix de l'énergie. Hors fluides, la progression de la DGL est due principalement à l'augmentation des marchés publics, et notamment :

- 112 000 euros supplémentaires pour l'entretien des espaces verts, en raison de l'accroissement du patrimoine végétal de l'arrondissement ;
- 112 000 euros supplémentaires pour les crèches ;
- 33 000 euros pour les écoles maternelles et élémentaires ;
- 27 000 euros pour les centres d'animation.

Le budget alloué aux espaces verts permettra également la maintenance des brumisateurs destinés à lutter contre les îlots de chaleur dans le cadre du Plan Canicule de la Ville de Paris, ainsi que la mise en œuvre du programme de végétalisation des cours Oasis dans les écoles, l'entretien horticole des nouvelles jardinières, des murs végétalisés issus du vote du BP 2021 et des 36 nouveaux bacs qui ont été posés dans l'espace public. Mme CORDEBARD fait noter que la maintenance des équipements de proximité de la Mairie est aussi en hausse de 23 000 euros par rapport au budget 2023.

En ce qui concerne la dotation d'animation locale (DAL), qui est destinée à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale, aux activités culturelles et aux interventions motivées par des travaux d'urgence au sein des équipements de proximité, son montant en 2024 s'élève à 811 611 euros, soit une diminution de 23 411 euros (-2,8%) par rapport au BP 2023. Mme CORDEBARD rappelle, à ce propos, que depuis la réforme de la territorialisation des politiques publiques municipales parisiennes, la part d'animation locale et culturelle est calculée en prenant en compte plusieurs indicateurs sociologiques, tels que la population légale de l'arrondissement, le nombre de foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence et les effectifs scolaires pour le premier degré et les collèges publics relevant des politiques d'éducation prioritaires. Le montant de la part d'animation locale et culturelle au titre du BP 2024 est en baisse de 12 000 euros par rapport au BP 2023, mais est néanmoins égal à la moyenne de l'enveloppe votée sur les cinq exercices budgétaires depuis 2019. Cela permettra de

prendre en charge la programmation culturelle et événementielle importante de l'année 2024 au sein de la Mairie et sur l'espace public du 10<sup>e</sup>.

Afin de garantir l'entretien courant des équipements de proximité, la Mairie conserve au titre du budget 2024 une enveloppe pour les travaux non programmés ou travaux urgents qui s'élève à 471 410 euros, soit 75 000 euros de plus que l'enveloppe moyenne de 2017 à 2023 inclus. Quant aux conseils de quartier, ils se verront allouer des crédits stables.

Le maintien de la dotation d'investissement (DIV) permettra de simplifier le parcours des usagers et d'améliorer les conditions de travail des agents. Un grand nombre d'espaces publics à l'intérieur de la Mairie sont en train d'être transformés. En 2023, la DIV avait été augmentée de 30 000 euros et portée ainsi à 237 780 euros. L'enveloppe de la DIV allouée aux conseils de quartier atteint 49 584 euros, soit un montant stable par rapport à l'année 2023.

Mme CORDEBARD termine sa présentation en rappelant que, comme chaque année, l'adoption de l'État spécial du 10<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2024 sera soumise au vote du Conseil de Paris du mois de décembre.

**M. RAIFAUD** informe que le groupe des Écologistes pour Paris 10 est favorable à l'adoption de l'État spécial pour l'exercice 2024, d'autant plus que le budget alloué aux espaces verts est en hausse de près de 30% par rapport à 2023. Il s'en réjouit et espère que les moyens consacrés à végétaliser l'arrondissement et à l'entretenir continueront d'augmenter dans les années à venir.

**M. FORT** estime que le budget présenté par Mme CORDEBARD peut être défini en deux mots : déséquilibré et à la dérive. Le déséquilibre est particulièrement notable en ce qui concerne les investissements. En effet, sur un budget d'environ 9,4 millions d'euros, seulement 237 780 euros sont consacrés à la DIV, soit 2%. Cela est le fait du manque de confiance de la Mairie centrale envers les mairies locales sur les budgets d'investissement, mais aussi du déséquilibre entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement au sein même de la Mairie centrale, où ces dernières représentent seulement 17% du budget. C'est trop peu en comparaison avec d'autres grandes villes françaises, telles que Lyon (28%), Marseille (26%) et Bordeaux (25%). Il n'y a que la Ville de Paris qui a un niveau d'investissement aussi faible face à des dépenses de fonctionnement aussi importantes.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement du 10<sup>e</sup>, leur montant s'élève à 9,2 millions d'euros alors qu'il était de 7,6 millions d'euros en 2020, soit une progression de +20%. Il est vrai que l'inflation entre en jeu dans un grand nombre de cas, mais pas dans tous. En regardant les résultats, il serait légitime de se poser la question de savoir où va à finir l'argent. Mme CORDEBARD a expliqué que les dépenses pour les espaces verts ont augmenté parce que leur nombre dans l'arrondissement a également augmenté. Cependant, selon les chiffres donnés par la Ville de Paris, le patrimoine végétal du 10<sup>e</sup> compte 489 m<sup>2</sup> de

plus qu'en 2020, soit +0,8%. Les dépenses pour l'entretien des espaces verts, quant à elles, ont progressé de 329 000 euros, soit +60%.

Ainsi, il est plus aisé de comprendre pourquoi la Ville de Paris continue de s'endetter, pourquoi depuis 2014 son endettement est passé de 3,5 à plus de 10 milliards d'euros et pourquoi la taxe foncière a été augmentée. Le mot qui n'apparaît pas dans le budget présenté par Mme CORDEBARD, mais qui devrait y figurer est celui d'économies. Aucune économie n'est faite ni par la Mairie du 10<sup>e</sup> ni par la Ville de Paris. M. FORT le regrette et votera contre l'État spécial pour l'exercice 2024.

**Mme CORDEBARD** regrette, quant à elle, que M. FORT ait choisi de faire une intervention aussi caricaturale. Elle rappelle qu'en début de Conseil, il avait été question du budget de rénovation de la piscine Château-Landon, budget qui s'élève à 15 millions d'euros. Ce budget ne figure pas dans l'État spécial de l'arrondissement tout simplement parce qu'il dépasse son objet. Le budget du projet d'aménagement du Canal Saint-Martin sera à peu près du même montant. La comparaison de M. FORT entre les budgets de fonctionnement et ceux d'investissement n'est pas réaliste. En extrapolant une seule ligne, il n'est pas possible de porter un regard critique sur l'investissement qui est réalisé pour le territoire. Si M. FORT le souhaite, il est possible en revanche d'organiser un débat budgétaire qui soit davantage documenté, mais en l'occurrence il s'agit seulement de l'État spécial.

Pour ce qui est des budgets de fonctionnement, Mme CORDEBARD rappelle qu'au cours de la mandature actuelle de nombreux transferts ont été effectués depuis l'organisation centrale en vue d'une déconcentration plus grande. Cette réorganisation, qui a été saluée par les élu.e.s locaux, a élargi leur champ d'action en leur attribuant plus de responsabilités, mais a également laissé à la charge des mairies d'arrondissement les dépenses de fonctionnement locales. Mme CORDEBARD se félicite que, grâce au dialogue et à la conviction, il ait été possible de rééquilibrer un certain nombre de budgets qui étaient alloués au 10<sup>e</sup> arrondissement de manière insuffisante eu égard à ses besoins. En tant que maire d'arrondissement, elle milite avec l'ensemble de ses collègues et des habitant.e.s pour faire en sorte que les besoins du 10<sup>e</sup> soient le mieux pourvus possible. Elle propose ensuite aux élu.e.s de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		13	
Nombre de votants		20	
POUR	19	CONTRE	1
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à la majorité			

## **2023 DAE 156 - Subventions (490 000 euros) et conventions avec 54 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles**

Rapporteur : Ulf CLERWALL

**M. CLERWALL** indique que les subventions qui font l'objet de la délibération DAE 156 représentent un soutien indispensable aux structures parisiennes qui développent des actions d'insertion professionnelle dont l'efficacité n'a plus besoin d'être prouvée. L'État porte une dette sociale envers la Ville de Paris qui, quant à elle, ne renonce pas à soutenir le travail de ces structures. Parmi les 54 auxquelles sont destinées les subventions, certaines opèrent dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit de :

- ARES Atelier ;
- L'association Colombbus ;
- La Maison du Canal - Régie de Quartier ;
- Emmaüs Alternatives ;
- L'association Travail et Vie.

L'association Colombbus a notamment créé 10MentionWeb-Formation, un organisme de formation et agence web qui a demandé le statut d'Entreprise d'Insertion pour pouvoir ainsi embaucher des salariés en insertion en suite de parcours. Les métiers proposés sont ceux de la médiation numérique, du développement et du Web Design, afin de faciliter l'insertion professionnelle dans ce domaine qui recrute fortement. À l'instar d'Emmaüs Alternatives, l'association Travail et Vie, créée en 1981, est implantée dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Agréée Entreprise d'Insertion, elle propose un parcours d'insertion à 13 bénéficiaires par an (10,20 ETP) dans les secteurs de la blanchisserie, du bâtiment et de l'agriculture urbaine. Avant la fin de l'année 2023, cette association quittera les locaux historiques de son activité de blanchisserie rue Saint-Maur pour s'implanter au sein de la zone d'activité Cap 18 porte d'Aubervilliers. Ce déménagement est lié au passage de 10 à 20 personnes en parcours par an, afin qu'elles puissent bénéficier de meilleures conditions de travail.

M. CLERWALL souhaite signaler que certaines régies de quartier se trouvent actuellement en difficulté ne parvenant pas à structurer leur modèle économique, et espère que le soutien de la Ville leur donnera le souffle nécessaire pour atteindre leurs objectifs. Il profite de l'occasion pour saluer le travail de la Maison du Canal - Régie de Quartier du 10<sup>e</sup> qui est, quant à elle, en phase de croissance et dont l'équilibre économique est bien assuré par la Direction et les salariés.

**Mme CHIUSANO** tient à rappeler que, lorsqu'il est question d'insertion par l'activité économique, on pense le plus souvent à un outil de retour à l'emploi en oubliant qu'il s'agit surtout d'un outil de maintien pérenne dans l'emploi. Celles et ceux qui bénéficient de ces dispositifs d'insertion sont les plus susceptibles d'avoir des parcours d'activité durables et structurants. Les subventions proposées par la délibération DAE 156 permettront la création de 167 ETP supplémentaires et davantage de postes dans plusieurs dizaines de structures, avec un financement conséquent de près de 500 000 euros de la part de la Ville de Paris. Il s'agit

d'une réponse très concrète en matière d'accompagnement social et professionnel de formation et de mise en activité pour des personnes éloignées de l'emploi.

Mme CHIUSANO souhaite se saisir de l'occasion pour revenir sur le débat national concernant la réforme du Revenu de Solidarité Active (RSA), car les bénéficiaires de la délibération DAE 156 sont souvent des bénéficiaires du RSA. Le nombre de ces derniers est de près de 2 millions en France. Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, les bénéficiaires de cette allocation représentaient, en début 2020, le 5,5% de la population. Même si ce chiffre est en baisse, il reste néanmoins le plus élevé par rapport à la moyenne parisienne. Sans entrer dans les détails du projet de loi pour le plein emploi qui est en cours de discussion au Parlement, Mme CHIUSANO rappelle que la réforme - si elle était votée - conditionnerait le versement du RSA à une activité obligatoire de 15 à 20 heures par semaine et à une inscription systématique à Pôle Emploi.

Or, ces mesures ignorent une partie de la réalité car, d'un côté, un grand nombre des allocataires du RSA ont déjà une activité - jeunes actifs, indépendants ou intermittents - et, d'un autre côté, ces mesures mettraient en situation de chômage des personnes qui seraient en incapacité de travailler à cause, par exemple, de problèmes de santé. Elles feraient peser des contraintes supplémentaires sur des personnes qui sont déjà en grande difficulté en les confrontant à toutes les procédures de Pôle Emploi, et précariseraient davantage certains publics, et tout particulièrement les femmes. Derrière les objectifs de remobilisation et de responsabilisation des allocataires portés par le Gouvernement, il y a la volonté d'infantiliser et de mettre sous pression ces derniers. Derrière l'objectif du plein emploi, il y a le risque que ces personnes déjà fragiles se retrouvent à la fois sans travail et sans aide sociale. Il s'agit d'un dispositif conçu dans un esprit de défiance vis-à-vis des citoyens les plus pauvres et qui les stigmatise.

La Ville de Paris assume ses responsabilités avec la mise en œuvre de sa politique sociale. Les élu.e.s de gauche ne considèrent pas les aides sociales comme une contrepartie au travail, mais comme le revenu de ceux qui n'en ont pas - un revenu minimum qui reste quand même en dessous du seuil de pauvreté - et comme un droit pour une partie de la population qu'il faut préserver. Les élu.e.s de gauche doivent dénoncer fermement des réformes qui mènent à une véritable casse sociale, ainsi qu'ils l'ont fait pour la réforme des retraites. Ils doivent œuvrer localement à compenser le recul des aides sociales nationales et mener des actions concrètes en faveur de l'insertion et de l'emploi, comme la Ville de Paris le fait avec le Plan Parisien d'Insertion par l'Emploi.

**M. CLERWALL** remercie Mme CHIUSANO d'avoir rappelé qu'insertion ne signifie pas seulement retrouver un emploi mais aussi pouvoir se maintenir dans la vie active. Grâce à la décentralisation du Plan Parisien d'Insertion par l'Emploi, les élu.e.s d'arrondissement peuvent travailler localement pour améliorer les pratiques d'écoute et diminuer le degré d'infantilisation et de stigmatisation des personnes qui rencontrent des difficultés sur le marché du travail. Le programme mis en place par la Mairie du 10<sup>e</sup> commencera à se développer pleinement en novembre et se poursuivra tout au long de la mandature.



**Mme CORDEBARD** tient à exprimer sa stupéfaction face à l'obstination de l'État à exonérer les plus riches de leur contribution à la redistribution et, en même temps, à stigmatiser et priver des ressources les plus pauvres. Loin d'avoir un effet régulateur, cette façon de procéder ne fait qu'augmenter le déséquilibre social. Le risque d'instabilité se fait sentir surtout dans les territoires, qui sont quotidiennement confrontés à la dégradation des conditions de vie de la population. En remerciant Mme CHIUSANO d'avoir voulu le rappeler, Madame la Maire invite les élu.e.s à voter la délibération DAE 156.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		13	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**Mme CORDEBARD** invite Mme PATRICE à rapporter la délibération DAE 296 en lieu et place de M. DELPLANQUE.

**2023 DAE 296 - AAP Soutien aux commerces culturels parisiens (accessibilité, diversité et transition énergétique) : subventions (400 000 euros) et conventions avec 31 commerçants**

Rapporteure : Laurence PATRICE

**Mme PATRICE** se dit ravie de pouvoir rapporter la délibération DAE 296 en tant que représentante du groupe communiste, en tant que chargée de la culture au sein du 10<sup>e</sup> arrondissement et également en tant qu'ancienne libraire. Pour avoir autrefois exercé ce métier, elle connaît parfaitement les satisfactions mais aussi les difficultés qu'il comporte. En raison de son équilibre financier toujours tendu - compte tenu des marges restreintes de ce commerce -, il souffre en particulier du peu de considération des banquiers. Une particularité qui est d'autant moins adaptée aux charges fixes des loyers parisiens. La Ville de Paris a bien conscience de la situation délicate dans laquelle se trouvent les commerces culturels de la capitale, et a mis en place au fil des années plusieurs dispositifs pour leur venir en aide, via le GIE Paris Commerces des bailleurs sociaux et la SEMAEST, permettant ainsi à ces commerces d'avoir à payer des loyers moins lourds que ceux du marché privé.

Ces dispositifs ne suffisent pas à éviter aux commerces culturels parisiens toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. D'autres dispositifs devront ainsi être pensés et mis en place pour soutenir davantage ces lieux d'échange et de culture en favorisant leur installation et leur pérennité. Quelle que soit leur spécificité - édition, musique, art et images, etc. -, ces acteurs de diffusion culturelle sont précieux pour la ville. Avec une surface le plus souvent petite ou moyenne, les librairies indépendantes reflètent les

personnalités singulières des libraires qui leur donnent vie et sens, et qui transmettent leur énergie et leur passion à leurs clients en se mettant à leur écoute et en les conseillant. Le 10e arrondissement a la chance d'avoir sur son territoire une grande différence de commerces culturels, capables de s'adapter à des publics très divers, y compris les plus fragiles. La délibération DAE 296 est importante, car elle permet d'accompagner les libraires et les autres acteurs économiques culturels de l'arrondissement à réaliser les travaux d'accessibilité universelle et/ou à favoriser leur transition énergétique face aux enjeux environnementaux et écologique.

**Mme CORDEBARD** tient à rappeler que les commerces culturels parisiens de proximité ont beaucoup souffert, au cours des dernières années, de plusieurs crises consécutives - sanitaire, énergétique, inflation - ainsi que des achats en ligne. En dépit de cela, un grand nombre d'entre eux n'ont pas réussi à renégocier les prêts accordés par les banques ni les loyers élevés qui leur sont imposés. La Ville de Paris et les bailleurs sociaux s'engagent pour faire en sorte que ces acteurs précieux de la vie sociale et culturelle continuent à avoir leur place dans la capitale. Madame la Maire propose ensuite aux élu.e.s de voter la délibération DAE 296.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**Mme CORDEBARD** invite Mme CHIUSANO à rapporter la délibération DJS 26 en lieu et place de M. GUTTERMANN.

**2023 DJS 26 - Transformations Olympiques - Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 31 associations dans le cadre du projet « Paris Sportives »**

Rapporteure : Kim CHIUSANO

**Mme CHIUSANO** informe que la délibération DJS 26 concerne le programme héritage intitulé « Transformations olympiques », qui a été mis en place dès 2019 dans le cadre des JOP 2024. Ce programme vise à anticiper, en amont de cet événement, l'évolution des infrastructures sportives afin que les Parisien.ne.s puissent continuer à en profiter dans le temps. Il vise également à considérer cette manifestation comme un accélérateur des politiques publiques en faveur du territoire. La Ville de Paris s'est en effet engagée à organiser des Jeux sobres et durables, mais aussi utiles au-delà de 2024. C'est cette accélération de l'action publique que vise précisément le plan « Les femmes à la conquête de l'espace

public », qui considère le sport comme un levier d'émancipation et d'affirmation œuvrant pour la mixité dans la ville.

À ce propos, Mme CHIUSANO rappelle que, depuis le début de la mandature, la Mairie du 10<sup>e</sup> mène des marches exploratoires pour favoriser l'appropriation par les femmes des espaces publics, où elles sont encore victimes d'actes d'harcèlement de rue ou d'un sentiment d'insécurité. La brigade de la Police municipale du 10<sup>e</sup> est spécifiquement formée à la lutte contre les outrages sexistes et des noms de femmes sont attribués à des lieux emblématiques de l'arrondissement. Le sport au féminin s'inscrit dans cette action globale et le projet « Paris Sportives » vise à accompagner les clubs sportifs et les associations de quartier pour financer l'organisation d'activités sportives régulières dans le but d'inciter et d'habituer les femmes à utiliser les terrains d'éducation physique en accès libre.

Ce projet, qui a été engagé en 2021, est renouvelé pour la quatrième fois avec déjà plus de 8 000 femmes qui en ont bénéficié sur le territoire parisien. La délibération DJS 26 propose de soutenir cette quatrième promotion ainsi que les 31 associations qui la portent pour un montant total de 300 000 euros. Ce soutien concerne 3 structures du 10<sup>e</sup> arrondissement :

- L'association Tu Vis Tu Dis, subventionnée à hauteur de 27 500 euros ;
- Le Comité Départemental de Paris de l'UFOLEP, subventionné à hauteur de 8 000 euros ;
- L'association Kabubu, subventionnée à hauteur de 15 000 euros.

**M. BONNIER** estime que la délibération DJS 26 est importante, car elle montre que les JOP 2024 représentent une occasion rare de lancer des projets sportifs et de les inscrire dans la durée, et notamment des projets favorisant la pratique du sport par les femmes dans les espaces publics.

M. BONNIER souhaite profiter de l'occasion pour parler d'un appel à projets localisé que la Mairie du 10<sup>e</sup> a lancé le 16 octobre pour porter des projets d'animation locale sur le TEP de la Grange-aux-Belles, et il rappelle à ce propos que celui-ci vient de recevoir le nom de l'athlète kényane Agnès Jebet Tirop. Cet appel à projets constituera un levier important permettant aux associations du 10<sup>e</sup> de s'approprier les Jeux Olympiques et Paralympiques pendant l'été 2024. Il comporte un fonds de 43 250 euros, avec un seuil de financement à partir de 1 000 euros pour les projets qui seront présentés par les associations. Celles-ci ont temps jusqu'au 30 novembre 2023 pour déposer leur candidature et leur projet d'animation pour le TEP de la Grange-aux-Belles. Lors de l'examen des dossiers, une attention particulière sera portée sur la prise en compte de la mixité de genre et intergénérationnelle, ainsi que sur l'ouverture aux personnes porteuses de handicap et sur le respect des impératifs de la transition écologique. Les résultats seront publiés en mai 2024.

**Mme CORDEBARD** souligne le fait que la Ville de Paris est déterminée à faire en sorte que les JOP 2024 ne constituent pas seulement une magnifique fête au moment où ils se dérouleront, mais qu'ils laissent également un héritage dont les Parisien.ne.s et, plus largement, les Francilien.ne.s pourront bénéficier dans

le temps, et cela dans de nombreux domaines tels que la santé et la pratique sportive des femmes. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### **2023 DAC 333 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Boris Vian au 98 rue du Faubourg Poissonnière à Paris 10<sup>e</sup>**

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

**M. JOUSSELLIN** cite un extrait du roman poétique *L'Écume des jours* en rappelant que Boris Vian l'a écrit en 1946, lorsqu'il vivait au 98 rue du Faubourg Poissonnière dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. C'est toujours dans cet immeuble et dans cette année qu'il a écrit, sous le pseudonyme de Vernon Sullivan, le roman noir et sarcastique *J'irai cracher sur vos tombes*, dont l'histoire se déroule aux États-Unis et met en scène la vengeance d'un homme métis à la suite du lynchage de son frère, afin de dénoncer le racisme dont sont victimes les Noirs américains dans leur vie quotidienne face aux Blancs.

Si la littérature de Boris Vian fut peu appréciée de son vivant en le poussant à se consacrer plutôt à la musique, ces deux romans font aujourd'hui partie des classiques étudiés au collège et adaptés au cinéma, comme cela a été le cas pour *J'irai cracher sur vos tombes* en 1959 et pour *L'Écume des jours* en 1968. En apposant une plaque commémorative au 98 rue du Faubourg Poissonnière, la Mairie du 10<sup>e</sup> souhaite rendre un hommage à Boris Vian et faire vivre la mémoire des lieux de l'arrondissement. Le texte de la plaque sera le suivant : « Dans cet immeuble, où il a vécu de 1942 à 1951, Boris Vian (1920-1959) - écrivain, poète, musicien, ingénieur -, imagina et rédigea *J'irai cracher sur vos tombes* et *L'Écume des jours* ».

**Mme PATRICE** salue cet hommage à Boris Vian, dont le souvenir est associé le plus souvent à l'atmosphère mythique de Saint-Germain-des-Prés et de ses caves enfumées où retentissaient les accords de jazz auxquels la trompette de Boris Vian participait. Son souvenir est également associé à la terrasse de la Cité Vernon, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, qu'il partageait dans les années 1950 avec Jacques Prévert. Cependant, c'est dans le 10<sup>e</sup> arrondissement que Boris Vian était arrivé à 22 ans, époque à laquelle il travaillait de jour comme ingénieur et écrivait la nuit ses romans.

*L'Écume des jours* est un des livres qui permettent aux adolescents de prendre goût à la littérature et, dans un tout autre registre, *J'irai cracher sur vos tombes* représente une supercherie littéraire très intéressante.

Elle finit en effet par se retourner contre lui, le nom de Vernon Sullivan procurant beaucoup de tourments à Boris Vian. Mme PATRICE tient à faire savoir que la plaque en hommage à Boris Vian répond à la demande des habitants du 98 rue du Faubourg Poissonnière, qui avaient déjà fait voter sa pose dans l'assemblée générale de copropriété avant de la contacter en tant qu'adjointe à la Maire de Paris en charge de la mémoire. Ils sont unanimement fiers que Boris Vian ait vécu et écrit ses deux romans dans leur immeuble, et ravis que la plaque le rappelle aux passants et aux élèves du lycée qui se trouve juste en face.

**Mme CORDEBARD** remercie ses collègues et invite les élu.e.s à voter la délibération DAC 333.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### **2023 DLH 287 - Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat**

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

**M. JOUSSELLIN** souhaite commencer son intervention par présenter le bilan de la Commission de désignation des logements sociaux relevant du contingent de la Mairie du 10<sup>e</sup> pour 2022. Il tient à remercier les élu.e.s qui en font partie - Sylvie SCHERER, Kim CHIUSANO, Bertil FORT et Isabelle DUMOULIN -, ainsi que Séverine PAREDES et Gabriel MILES qui l'aident dans son travail.

En 2022, des désignations ont été faites sur 34 logements, essentiellement des PLUS et des PLS et des F2 et F3. La répartition géographique dans l'arrondissement est assez équilibrée. Cinq logements ont été réservés à des agents de la Ville de Paris, en appliquant la règle de 1 sur 6. Deux logements ont été attribués à des jeunes ménages (moins de 55 ans à deux), en tout 118 ménages ont été désignés. 14 candidats proposés par la Commission ont été refusés par le bailleur, soit 11,9%, et 20 candidats ont refusé le logement. Finalement, sur les 34 logements, 96 personnes ont été relogées, dont 31 femmes, 22 hommes et 43 enfants. Aucun ménage n'avait été reconnu en « Accord Collectif » et 17 ménages étaient reconnus prioritaires DALO, soit 60% des ménages relogés.

Le temps d'attente moyen des personnes relogées est de 80 mois, soit près de 7 ans (il était de 80 mois en 2021). La cotation moyenne est de 26,2 points (elle était de 27,1 points en 2021). Les principaux critères de désignation ont été : vivre dans un logement trop petit pour le ménage, les procédures d'expulsion en cours,

les violences intrafamiliales et les personnes à la rue. M. JOUSSELLIN informe que la convention d'attribution qui avait été votée au Conseil de Paris en avril 2021 a été respectée, car elle prévoyait de reloger 50% des ménages des premier et deuxième quartiles dans les quartiers qui ne sont pas Politique de la Ville, et sur les 17 logements qui n'étaient pas situés en quartier prioritaire 9 ménages appartenaient aux quartiles 1 et 2.

En ce qui concerne la délibération DLH 287, M. JOUSSELLIN indique que la convention entre l'AP-HP, la Ville de Paris et Paris Habitat - qui est proposée au vote des élu.e.s - vise à mettre à disposition des salariés de l'AP-HP 500 logements sociaux sur les 5 prochaines années. La crise sanitaire Covid-19 a démontré - si besoin en était - l'importance des personnels soignants. La Ville de Paris les a toujours soutenus et elle continue de le faire en leur permettant de se loger à proximité de leur lieu d'exercice. La convention propose de déléguer à l'AP-HP la désignation de 100 logements du contingent de la Ville chaque année. Il s'agira essentiellement de F2 et F3 et cela concernera tous les personnels de l'AP-HP. 10% des logements délégués seront à Paris Centre ou dans les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements. La convention prévoit également que, si des opérations de production de logements ont lieu sur le parc de l'AP-HP, les droits de réservation de la Ville de Paris seront orientés au profit des personnels de l'AP-HP. Celle-ci s'engage de son côté à prolonger les baux emphytéotiques de tous les immeubles parisiens conventionnés lui appartenant et qui arriveront à échéance pendant la durée de la convention.

**M. RAIFAUD** remercie et félicite M. JOUSSELLIN pour le bilan qu'il vient de présenter, ainsi que pour la délibération DLH 287 dont il tient à souligner l'importance. Il rappelle à quel point les personnels soignants s'étaient révélés indispensables pendant la crise sanitaire Covid-19, et insiste sur le fait qu'il est nécessaire qu'ils puissent se loger à proximité de leur lieu d'exercice. La plupart d'entre eux n'ayant pas les moyens de se payer un logement dans le parc privé parisien, cette convention entre l'AP-HP, la Ville de Paris et Paris Habitat est plus que bienvenue.

**Mme CORDEBARD** remercie et félicite M. JOUSSELLIN pour son travail, et rappelle que l'un des objectifs de la majorité municipale est de permettre aux gens qui travaillent pour les autres, ceux qui ont été appelés « les premiers de corvée », de se loger à Paris. Un autre de ses objectifs est de faire vivre la mixité sociale, ce à quoi la convention qui est proposée au vote des élu.e.s contribue.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**2023 DLH 319 - Réalisation, 46 rue Albert Thomas (10<sup>e</sup>), d'un programme d'acquisition-amélioration de 31 logements sociaux (18 PLAI - 13 PLUS) par la RIVP - Subvention (3 469 773 euros)**

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

**M. JOUSSELLIN** indique que les délibérations DLH 306 - qui sera votée en bloc avec les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une demande d'inscription - et DLH 319 se proposent de créer 42 nouveaux logements sociaux dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, soit 23 PLAI et 19 PLUS.

Le projet qui concerne l'immeuble situé au 7 rue de la Fidélité porte sur un programme d'acquisition-amélioration de 11 logements sociaux par la RIVP. Quatre logements sont vacants et de petits travaux à court terme - notamment le ravalement des façades et la rénovation des appartements - sont prévus. La Ville de Paris aura des droits de réservation sur 6 de ces 11 logements. La subvention proposée est de 2 160 152 euros.

Le deuxième projet, qui concerne l'immeuble situé au 46 rue Albert Thomas, porte sur un programme d'acquisition-amélioration de 31 logements sociaux par la RIVP. L'immeuble a une surface utile habitable de 1 850 m<sup>2</sup> et il est situé en zone de déficit en logement social. Quelques travaux sont prévus à court et moyen terme - notamment la rénovation des appartements et le ravalement des façades. Les 31 logements vont du T2 au T4. Finalement, la Ville de Paris sera réservataire de 16 logements. La subvention proposée est de 3 469 773 euros.

Ces deux beaux projets permettent d'augmenter le nombre de logements sociaux dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, en particulier celui des logements les moins chers. À ce titre, M. JOUSSELLIN tient à préciser que sur les 6 417 demandeurs à date dans le 10<sup>e</sup>, 5 995 d'entre eux, soit plus de 93%, sont éligibles à un logement PLAI ou PLUS. En revanche, en 2022 ces logements ne représentaient que 61% des logements passés en Commission, 24% en ce qui concerne les PLAI. Ces chiffres montrent qu'il est nécessaire de continuer à créer des logements sociaux avec des loyers réellement modérés. M. JOUSSELLIN termine son intervention en rappelant que le nombre de logements sociaux créés au cours des trois dernières années s'élève à 740.

**Mme JOUBERT** rappelle qu'un an plus tôt la Ville de Paris, par la voix de Ian BROSSAT, annonçait son projet de créer 40% de logements publics avant 2035, dont 30% de logements sociaux. Elle profite de l'occasion pour saluer et féliciter le nouvel adjoint au logement et à la transition écologique du bâti, Jacques BAUDRIER.

Il était indispensable que le 10<sup>e</sup> arrondissement prenne part à l'effort parisien collectif, le bien immobilier qui fait l'objet de la délibération DLH 319 étant situé à proximité du Triangle d'Or du 10<sup>e</sup> et de la station de métro Jacques Bonsergent, dans des quartiers où les effets du marché font que les prix de l'immobilier se situent encore autour de 10 000 euros au m<sup>2</sup>, dans une zone disposant de très peu de logements sociaux.

Ce nouvel immeuble mixte, qui comportera 31 logements sociaux, représente une excellente nouvelle, surtout qu'il s'agit de PLAI et de PLUS permettant de loger des personnes en difficulté dans un des quartiers du 10<sup>e</sup> arrondissement les plus favorisés.

Et comme le social et l'écologie doivent avancer l'un à côté de l'autre, cette opération s'accompagne de travaux d'isolation thermique pour permettre un gain énergétique de 40%, ainsi que le prévoit le Plan Climat Air Énergie de la Ville de Paris. Mme JOUBERT tient à ajouter que, au-delà des mesures d'investissement dans le logement social, la Ville de Paris s'engage pour le pouvoir d'achat de celles et ceux qui en ont le plus besoin avec des dispositifs comme l'Assurance Habitation Parisienne à prix réduits permettant un gain allant de 50 à 250 euros par an. D'après l'évaluation, ce dispositif pourrait concerner 400 000 ménages parisiens.

**M. FORT** indique qu'il votera en faveur de la délibération DLH 306, quand celle-ci sera votée en bloc avec les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription. En revanche, il préfère s'abstenir sur la DLH 319 en raison de son opposition de fond au mode de financement des loyers capitalisés, qu'il considère comme responsable de détourner une partie de la capacité de financement des bailleurs sociaux en direction de la rénovation des immeubles.

**M. JOUSSELLIN** remercie M. FORT de voter en faveur de la délibération DLH 306, mais il lui confirme - après vérification - qu'il a voté en faveur de seulement 25% des délibérations concernant des logements sociaux proposées en Conseil depuis le début de la mandature. Ce qui signifie que sur 740 logements sociaux, M. FORT en a voté moins de 210. Il rappelle à ce propos qu'en vingt ans de majorité de gauche, le 10<sup>e</sup> arrondissement est passé de 4% à 18% de logements sociaux. Si c'était pour M. FORT, il serait passé de 4% à 7%.

**Mme CORDEBARD** remercie M. JOUSSELLIN d'avoir fourni les chiffres de son bilan et d'avoir souligné le désaccord - qui est par ailleurs parfaitement assumé - entre la majorité municipale et l'opposition. Elle se réjouit que le 10<sup>e</sup> arrondissement puisse compter sur 18% de logements sociaux et elle espère qu'il pourra atteindre un jour 25%, voire 40% de logements publics avant 2035 en parfait accord avec la Ville de Paris. Madame la Maire propose ensuite de voter la délibération DLH 319.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions	1	NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

*Mme CORDEBARD s'étant temporairement absentée, M. ALGRAIN la remplace en tant que Président de séance.*



## **2023 DLH 326 - Communication sans vote : Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux**

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

**M. JOUSSELLIN** rappelle que, depuis désormais 15 ans, la Ville de Paris se tient aux côtés des bailleurs sociaux pour accompagner une politique de rénovation du patrimoine très ambitieuse. En apportant son soutien financier, opération après opération, la Ville s'assure que le bouquet de travaux projeté est complet et cohérent. En 2022, ce sont ainsi 106 opérations, soit 4 242 logements sociaux, qui ont fait l'objet d'un accompagnement financier « Plan Climat », ce qui représente un engagement de 50 millions d'euros de la part de la Ville de Paris. 62% de ces opérations portent sur des immeubles qui ont été construits entre la fin du 19<sup>e</sup> siècle et les années 1940.

En ce qui concerne le 10<sup>e</sup> arrondissement, la rénovation de 987 logements a d'ores et déjà été financée depuis 2009. En 2022, ce sont 6 opérations qui ont pu ainsi être réalisées, 2 pour des logements sociaux existants et 4 pour des programmes d'acquisition-réhabilitation représentant 185 logements en tout. Le gain moyen de consommation énergétique s'élève à 52% sur les 6 opérations, celles-ci ayant aussi permis la création de 2 îlots de fraîcheur qui ont conduit à la réalisation de 100 m<sup>2</sup> de surface débitumisée dont 30 m<sup>2</sup> de pleine terre. En 2022, une opération a été livrée au 34 rue Albert Thomas à la grande satisfaction des habitants de l'immeuble. M. JOUSSELLIN estime nécessaire de continuer sur cette voie, et il pense notamment à l'avenue de Verdun et à la rue d'Hauteville où, après la mobilisation des riverains, les travaux démarreront au printemps, ainsi qu'à l'ensemble des immeubles de logements sociaux de la Grange-aux-Belles.

**M. CLERWALL** fait savoir qu'il souhaitait poser une question - à laquelle M. JOUSSELLIN a cependant déjà répondu - relativement au bilan des opérations déjà réalisées et à celles en cours dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Il se félicite que le bilan global des chantiers soit positif et que les rénovations soient effectuées par les bailleurs sociaux en lien avec l'économie circulaire, en particulier en ce qui concerne les matériaux non renouvelables.

**M. ALGRAIN** observe que la majorité municipale du 10<sup>e</sup> arrondissement se sent très concernée par la précarité énergétique des populations les plus fragiles. Ce n'est pas un hasard si Mme CORDEBARD a décidé de confier au premier adjoint les délégations à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan Climat-Énergie. Ces deux délégations sont en effet intimement liées, ainsi que la communication présentée par M. JOUSSELLIN l'a mis en évidence. La transition écologique ne peut se faire qu'en accompagnant les plus précaires. C'est l'un des grands défis que la Ville de Paris et le 10<sup>e</sup> arrondissement se sont lancés pour les années à venir. Ils devront travailler en étroite collaboration avec les associations des quartiers populaires, celles-ci incarnant le lien essentiel entre la transition écologique et l'attention portée aux plus faibles. Avant de terminer son intervention, M. ALGRAIN remercie M. JOUSSELLIN d'avoir présenté sa communication sous cet angle particulier.

*Mme CORDEBARD réintègre la séance.*

**2023 DLH 327 - Communication sans vote : Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés**

Rapporteur : Élie JOUSSELLIN

**M. JOUSSELLIN** rappelle qu'en 2016 la Ville de Paris avait lancé le programme « Éco-rénovons Paris », qui proposait un accompagnement complet sur l'ensemble des aspects de la rénovation environnementale des copropriétés, ainsi que des financements massifs des travaux. Le 10<sup>e</sup> est particulièrement concerné car, après le 18<sup>e</sup>, il est l'arrondissement parisien avec le plus grand nombre de copropriétés classées F et G dans le diagnostic de performance énergétique. Ainsi, grâce aux moyens déployés par la Ville et ses partenaires, 184 copropriétés regroupant 13 335 logements avaient déjà voté leur rénovation environnementale fin 2022.

Avec le lancement de « Éco-rénovons + » en septembre 2022, l'objectif est la rénovation de 22 500 logements du parc privé avant 2026, soit une multiplication par 2,5 des résultats d'Éco-rénovons. Pour cela, la Ville de Paris a engagé des moyens financiers importants en mobilisant près de 60 millions d'aide aux travaux sur la durée du programme. À l'instar de sa collègue Pauline JOUBERT, M. JOUSSELLIN souhaite profiter de l'occasion pour saluer Jacques BAUDRIER qui travaille sur ce projet avec Dan LERT depuis 2020. La stratégie de communication commence à porter ses fruits et 2 256 nouvelles copropriétés se sont inscrites sur CoachCopro en 2022, contre 852 inscriptions en 2021, soit une progression de 264%.

Le 10<sup>e</sup> arrondissement compte 1 978 copropriétés, dont 23 sont accompagnées ou ont bénéficié d'un accompagnement. 3 adresses sont en cours de suivi pour 71 logements et 6 adresses ont vu leurs travaux terminés, ce qui représente 188 logements déjà rénovés. En avril 2023, 17% des copropriétés du 10<sup>e</sup> étaient inscrites sur CoachCopro, première étape pour l'étude permettant les travaux. Les copropriétés inscrites étaient 20% dans le 18<sup>e</sup>, 15% dans le 14<sup>e</sup> et 6% dans le 7<sup>e</sup>. Plusieurs étapes sont prévues dans les mois à venir pour continuer ce programme, comme des présentations aux gardiennes et gardiens d'immeubles, des visites dans les immeubles où les travaux sont terminés et des réunions publiques dans les quartiers.

**M. ALGRAIN** observe qu'autant il était important de parler des mesures accompagnant la rénovation énergétique de l'habitat social, autant il était important de présenter le programme qui accompagne les copropriétaires. Ceux-ci n'ont pas tous les moyens de faire face aux problématiques énergétiques. Dans une réunion qui avait eu lieu deux ans plus tôt, les copropriétaires intervenus avaient exprimé leurs inquiétudes vis-à-vis des dépenses à soutenir pour se mettre aux normes. Une grande partie du bâti du 10<sup>e</sup> arrondissement est constituée d'immeubles des années 1960, 1970 et 1980 - époque à laquelle il était encore possible d'acheter un appartement à Paris -, mais ces immeubles sont de véritables passoires énergétiques. L'Agence Parisienne du Climat effectue un travail remarquable pour faire connaître aux

copropriétaires les mesures qui sont mises à leur disposition, comme CoachCopro et le programme Éco-rénovons.

**Mme CORDEBARD** observe que la capacité à rénover les logements et à lutter efficacement contre les passoires énergétiques est une des pistes privilégiées pour permettre d'économiser l'énergie et de limiter le bilan carbone. Si le mot « économie » doit être prononcé, c'est dans cette occasion qu'il faut le faire. La Ville de Paris s'est fortement engagée à mener des actions dans ce sens, alors que le Gouvernement reste sur le mode « déclaratif ». Cela prouve que c'est aux villes que les moyens doivent être donnés de poursuivre ces programmes essentiels face au renchérissement de l'énergie et aux risques de voir le prix du pétrole augmenter et la facture énergétique des pays tempérés progresser de façon spectaculaire. Après l'habitat social et les copropriétés, il sera question de la rénovation des bâtiments publics, et notamment des bâtiments municipaux.

### **2023 DSOL 48 - Subventions (1 068 100 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en grande difficulté**

Rapporteuse : Philomène JUILLET

**Mme JUILLET** informe que les subventions qui font l'objet de la délibération DSOL 48 concernent, entre autres, ARC-EA. Cette association, qui est reconnue d'utilité publique, intervient dans un secteur Politique de la Ville du 10<sup>e</sup> arrondissement, où elle gère un lieu d'accueil pour enfants, un espace de proximité et un relai d'hébergement, et où elle met en œuvre des actions d'insertion sociale et professionnelle en direction des jeunes.

Pour répondre aux besoins spécifiques d'un public souvent très éloigné des cadres institutionnels, les associations soutenues par la délibération DSOL 48 proposent un accompagnement adapté et à l'image des pratiques propres à la prévention spécialisée - plus communément appelée « l'aller vers » - en allant chercher les jeunes qui en ont le plus besoin et qui ne pousseraient pas eux-mêmes la porte d'une association ni d'une institution, des jeunes de 16 à 25 ans, majoritairement sans diplômes ni formation ni emploi. Les associations leur proposent un parcours éducatif d'insertion sociale et professionnelle, fondé sur une expérience en situation réelle de travail, une formation en production et un accompagnement individualisé.

Sur le papier l'objectif est simple : il s'agit de leur redonner confiance, de les motiver, de les mobiliser et guider vers l'autonomie en permettant une continuité, une cohérence éducative et une individualisation des projets d'insertion. La réalité est plus complexe et, pour cette raison, l'accompagnement s'inscrit dans la durée une fois que la confiance accordée par les jeunes aux adultes qui les suivent est instaurée, voire « restaurée ». Ces parcours se construisent en partenariat avec les acteurs du territoire, et notamment avec la Mission Locale, pour préparer l'articulation et le relai des actions vers la formation, l'emploi ou les autres

dispositifs de droit commun. Les parcours concernés sont surtout des chantiers éducatifs. En 2022, 52 jeunes du 10<sup>e</sup> arrondissement en ont bénéficié pour un total de 2 652 heures sur trois chantiers différents, ceux-ci pouvant aller du bâtiment, déménagement, menuiserie à la distribution de flyers ou à l'accueil du public dans des établissements municipaux lors d'événements locaux. Mme JUILLET termine son intervention en rappelant les vertus émancipatrices du travail et ses bienfaits sur la confiance en soi, et en invitant ses collègues à voter la subvention de 53 100 euros destinée à ARC-EA.

**M. CLERWALL** note avec satisfaction que la délibération DSOL 48 propose d'octroyer un financement à des associations qui sont économiquement solides. Il n'existe aucun doute sur leur capacité à mettre en œuvre des projets dont l'importance n'est plus à démontrer. M. CLERWALL souhaiterait toutefois disposer d'une information complémentaire qui n'est pas forcément visible dans l'exposé des motifs, mais que Mme JUILLET a déjà donnée en partie. Cette information concerne le lien entre la prise en charge des jeunes à risque ou en voie de marginalisation et la suite, autrement dit l'engagement dans la durée de leurs parcours de formation. Sur le papier effectivement l'exercice est facile, mais dans la réalité l'accompagnement de ces jeunes, le plus souvent issus d'échecs scolaires ou prisonniers d'autres impasses dans leurs parcours éducatifs, se révèle assez complexe. M. CLERWALL espère que le soutien de la Ville de Paris en leur direction continuera au-delà de la durée des chantiers éducatifs.

**Mme JUILLET** indique que le suivi des jeunes par ces associations d'insertion socio-professionnelle s'étend sur plusieurs années. En dépit du fait que le public ciblé a entre 16 et 25 ans, elle sait, par exemple, qu'ARC-EA n'abandonne pas ses jeunes lorsqu'ils ont atteint les 25 ans. Mme JUILLET pourra apporter à M. CLERWALL des éléments plus précis en dehors du Conseil ou lors d'un prochain Conseil d'arrondissement.

**Mme CORDEBARD** remercie et propose aux élu.e.s de voter la délibération DSOL 48.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**2023 DAC 538 - Subvention (60 000 euros) à l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe - ECUJE (10<sup>e</sup>) et convention**

Rapporteure : Laurence PATRICE

**Mme PATRICE** rappelle que le rayonnement de l'Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe—ECUJE - auquel la subvention proposée par la délibération DAC 538 est destinée - dépasse les frontières du 10<sup>e</sup> arrondissement où le centre est installé. Depuis 60 ans, cette institution culturelle constitue en effet un lieu de référence par ses cours d'hébreu, ses études de textes, mais aussi par ses divers ateliers et activités allant de l'écriture au yoga, du chant à la cuisine toujours dans le souci d'une offre ouverte à tous les publics.

L'ouverture et le chant sont en effet l'esprit qui prévaut dans les propositions de l'ECUJE, lequel souhaite faire connaître et partager les cultures juives tout en entretenant l'échange et le dialogue avec les autres cultures. Mme PATRICE souhaite le souligner compte tenu du contexte actuel, où les actes antisémites se multiplient en France et à Paris. Elle profite de l'occasion pour féliciter Mme CORDEBARD, qui a réagi immédiatement lorsque des étoiles de David ont été apposées sur les murs d'une école du 10<sup>e</sup> arrondissement en permettant à la Police d'interpeller les responsables. L'accueil, l'écoute et le partage, hors de toute idée de repli, ont toujours caractérisé les activités de l'ECUJE que la majorité municipale est fière de soutenir.

Un grand nombre de ces activités culturelles ont par ailleurs acquis une notoriété auprès des habitant.e.s de l'arrondissement, et plus largement des Parisien.ne.s. Mme PATRICE pense notamment aux conférences autour de l'actualité éditoriale, aux représentations théâtrales, aux spectacles pour le jeune public et, surtout, au désormais célèbre « Jazz à l'ECUJE », qui entame cette année sa troisième saison avec une programmation de très haut niveau. Mme PATRICE tient tout particulièrement à signaler le concert du 21 décembre, qui permettra de retrouver sur scène le Daniel Humair Trio. L'ECUJE a également lancé en 2023 sa première saison de « Classique à l'ECUJE ».

**M. FORT** souhaite profiter de la délibération DAC 538 - pour laquelle il votera - pour adresser un message de soutien aux Français.e.s, et plus particulièrement aux habitant.e.s du 10<sup>e</sup> arrondissement, de confession juive, après les actes de terrorisme qui ont touché leur communauté le 7 octobre. Il souhaite également adresser une pensée à toutes les victimes, aussi bien du côté israélien que du côté palestinien. Quel que soit l'avis personnel de chacun.e sur le conflit israélo-palestinien, il n'est pas possible de faire semblant. Il n'y a pas un risque d'importation, il y a déjà une importation sur le sol français de ce conflit. Celui-ci est alimenté de façon indécente et irresponsable par certains mouvements politiques, et il alimente la montée de l'antisémitisme. Il représente ainsi, en 2023, un risque insupportable pour les citoyen.ne.s français de confession juive. Il n'est pas nécessaire de rappeler quels souvenirs évoquent les étoiles de David taguées sur les murs de Paris. En tant qu' élu local, M. FORT demande que tout le monde prenne ses responsabilités pour ne rien laisser passer.

**M. JOUSSELLIN** tient à rappeler que la Ville de Paris soutient toutes les communautés qui vivent sur son territoire, sans distinction aucune. Comme les musulmans, les juifs ont toute leur place à Paris, à égalité avec tous les autres croyants ainsi qu'avec tous les non-croyants. Jamais la Ville de Paris ni le 10<sup>e</sup> arrondissement ne toléreront le moindre acte antisémite ou raciste, en se battant toujours pour défendre

l'égalité. Jamais ils ne laisseront passer un acte terroriste sans le dénoncer avec vigueur ni supporteront que des otages soient retenus prisonniers sans demander leur libération. Jamais ils n'accepteront la vengeance aveugle, en appelant toujours au respect du droit international et aux négociations pour la paix.

La délibération DAC 538, qui propose d'accorder une subvention de 60 000 euros à l'ECUJE, est donc plus que bienvenue. M. JOUSSELLIN souhaite à ce propos rappeler non seulement le concert de jazz du 21 décembre, mais également la plaque qui sera apposée au 119 rue Lafayette le 21 novembre pour rappeler l'histoire de l'ECUJE. À l'instar des musulmans, les juifs de France ont leur place dans le 10<sup>e</sup> arrondissement et les élu.e.s locaux, tous ensemble, continueront à s'en assurer.

**Mme PATRICE** souhaite ajouter que les abonnés au Pass Culture peuvent profiter de toutes les manifestations culturelles de l'ECUJE.

**Mme CORDEBARD** remercie ses collègues et souligne la singularité de l'ECUJE, qui représente depuis longtemps un lieu d'accueil, notamment pour les expatriés juifs en provenance d'Afrique du Nord. Un lieu d'accueil, de partage, d'échange et de « goût des autres », mais aussi un lieu d'intelligence car une bonne partie de sa programmation est destinée à l'étude de la culture juive et à la compréhension des autres cultures. Ce sont ces militants de l'égalité et de la justice, qui luttent contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de racisme en appelant à la paix et au dialogue, qu'il faut soutenir avec vigueur. Ce sont eux - et des personnes qui leur ressemblent - qui permettront au 10<sup>e</sup> arrondissement de garder sa cohésion, sa volonté de tolérance et sa capacité de vivre ensemble. Mme CORDEBARD rappelle, à ce propos, que la première responsabilité des élu.e.s locaux est de garantir la capacité de toutes celles et tous ceux qui vivent sur leur territoire de vivre ensemble.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### **2023 DSOL 141 - Subventions pour 7 associations (653 301 euros) pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies**

Rapporteuse : Sylvie SCHERER

**Mme SCHERER** informe que, si les écarts économiques entre le 10<sup>e</sup> et les autres arrondissements parisiens tendent à se réduire, il n'en reste pas moins que le revenu médian du 10<sup>e</sup> est inférieur à celui du reste de la capitale. En revanche, son taux de pauvreté, son taux de chômage ainsi que le nombre des bénéficiaires du

RSA est supérieur à la moyenne parisienne. À l'occasion de l'édition 2023 de la Nuit de la Solidarité, ce sont 213 hommes, femmes et enfants qui ont été comptabilisés dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, un chiffre en augmentation dans un contexte de saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, d'accueil de jour et d'aide alimentaire. Mme SCHERER tient à rappeler, à ce propos, que l'aide alimentaire ne s'adresse pas seulement aux personnes qui sont à la rue, mais également à celles et ceux qui n'ont pas des revenus suffisants pour assurer leurs repas au quotidien.

Face à l'urgence de la situation, la Ville de Paris développe depuis de nombreuses années un ensemble ambitieux de dispositifs articulant des actions d'accompagnement global, d'hébergement et de réponse aux besoins de première nécessité. Elle s'engage à mettre en place des actions transverses de lutte contre la grande précarité et de maintien du lien social. Ainsi, la délibération DSOL 141 propose de soutenir sept structures qui développent des projets à destination de personnes en situation de grande exclusion, que ce soit en direction des familles, des migrants ou des actions d'aide alimentaire.

Parmi ces sept structures, deux concernent directement le 10<sup>e</sup> arrondissement. La première est la Fondation Armée du Salut, qui distribue des petits déjeuners aux personnes exilées en errance, via des maraudes mobiles au départ de la Gare de l'Est, à laquelle il est proposé d'attribuer une subvention de 205 621 euros. La deuxième est l'association Réseau solidaire, qui distribue près de 300 repas tous les mardis soir sur le parvis de la Gare du Nord, à laquelle il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 euros. Ce ne sont que quelques-unes des actions menées au quotidien par les associations du 10<sup>e</sup> arrondissement, d'autres distributions de repas étant effectuées, par exemple, à la Gare de l'Est ou à République. En soulignant le fait que ces aides alimentaires sont absolument indispensables, Mme SCHERER rappelle que quelques jours plus tôt, la Préfecture de Police a interdit une distribution alimentaire au nord du canal Saint-Martin au motif qu'elle favorisait le rassemblement de personnes exilées. Cette décision a, fort heureusement, été cassée par le Tribunal de Paris.

**Mme PATRICE** souhaite apporter le soutien des élu.e.s communistes et insister sur le fait que, malgré tous les dispositifs mis en place par la Ville de Paris pour venir en aide aux personnes les plus démunies, les besoins restent importants. La délibération DSOL 141 fournit l'occasion de saluer, encore une fois, la contribution essentielle des associations parisiennes qui luttent contre la grande exclusion. Mme PATRICE condamne l'interdiction scandaleuse de la part de la Préfecture de Police, le 9 octobre, de distribuer des repas en reprochant aux associations de générer « des attroupements de personnalités marginalisées ». Les élu.e.s communistes se sont exprimés le même jour et Ian BROSSAT a écrit au Préfet de Paris pour demander l'abrogation de cet arrêté, qui a ensuite été suspendu. Alors que l'inflation augmente et qu'une partie des Français.e.s rencontrent des difficultés à manger trois fois par jour, ce genre de décisions relèvent de l'inhumanité la plus cynique.

**M. FORT** indique qu'à l'instar des élu.e.s qui se sont exprimées avant lui, en lisant l'arrêté préfectoral qui interdisait la distribution de nourriture dans le nord-est parisien, il l'avait trouvé choquant. Ces distributions

alimentaires aident de nombreuses familles à se nourrir correctement. L'inflation et la crise migratoire - à laquelle la Ville de Paris doit faire face et que l'on voit surgir à de nombreux endroits du 10<sup>e</sup> arrondissement - augmentent le nombre de personnes qui nécessitent cette aide. Cependant, il ne faut pas nier non plus que les distributions alimentaires peuvent parfois générer des nuisances, voire être source de violences. Tout en ne cherchant pas à défendre la Préfecture de Police par rapport à l'arrêté du 9 octobre, M. FORT se demande s'il ne serait pas possible que la Mairie du 10<sup>e</sup> joue un rôle dans l'organisation des distributions alimentaires. Elle pourrait mettre en place une sorte de gouvernance avec les polices nationale et municipale, les services de propreté et les associations qui ont la charge de l'aide alimentaire, de façon à savoir précisément qui distribue, à quel jour et à quel endroit. Cela pourrait éviter de voir la situation dégénérer et d'arriver à des arrêtés préfectoraux malvenus. M. FORT votera en faveur de la délibération DSOL 141.

**Mme SCHERER** fait savoir à M. FORT que la Mairie du 10<sup>e</sup> et la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) coordonnent le travail des associations de distribution alimentaire depuis de nombreux mois. Un tableau est « affiché » sur un *cloud* pour permettre à ces associations de faire acte de présence et de fournir toutes les informations utiles. En revanche, ce que la Mairie du 10<sup>e</sup> et la FAS rencontrent des difficultés à contrôler, ce sont les personnes de bon cœur qui, sans faire partie d'aucune association, décident un jour de préparer des repas ou d'acheter de la nourriture à distribuer dans la rue. Quant aux manifestations de violence, à part quelques bousculades, Mme SCHERER n'est pas au courant qu'il en ait et ne pense pas qu'elles constituent la raison de l'arrêté préfectoral.

**Mme CORDEBARD** souligne le fait que les distributions alimentaires sont nécessaires et qu'elles sont d'autant plus efficaces si elles sont bien organisées. Ce qui est le cas pour celle qui a été visée par l'arrêté préfectoral, fort heureusement suspendu. En revanche, la distribution sauvage - même si elle naît d'un bon sentiment - peut provoquer des désordres et être difficile à gérer, en termes de propreté et d'organisation, par la municipalité. L'interdiction de la Préfecture de Police amène à une réflexion plus globale sur les besoins d'assistance des personnes en difficulté dont le nombre est en augmentation, comme celui des personnes à la rue, et tout particulièrement des enfants. La municipalité rencontre aujourd'hui une réelle difficulté à orienter ces personnes vers des hébergements.

La Ville de Paris est prête à leur mettre à disposition davantage de locaux et de moyens, en leur fournissant les aides de « premier niveau » et l'accès aux soins. Elle travaille à convaincre l'État d'augmenter ses capacités et d'organiser leur prise en charge sur l'ensemble du territoire dans des conditions sécurisées. Mme CORDEBARD ajoute que la Ville de Paris n'a jamais eu le projet de « faire disparaître » les personnes qui sont à la rue en les déplaçant ailleurs au bénéfice des Jeux Olympiques et Paralympiques. C'est vrai également pour les consommateurs de drogues. Il ne sert à rien de les invisibiliser, sinon à les fragiliser davantage. Ce que la Ville de Paris demande à L'État, c'est de faire en sorte que ces Jeux soient l'occasion de créer un nouvel héritage - un héritage social -, en augmentant sensiblement ses capacités de prise en



charge et d'hébergement des personnes à la rue et des consommateurs de drogues. Madame la Maire invite ensuite les élu.e.s à voter la délibération DSOL 141.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

### **2023 DDCT 102 - 3<sup>e</sup> enveloppe pour des projets pour les quartiers Politique de la Ville parisiens - Subventions (45 400 euros) à 20 associations**

Rapporteur : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** indique que la délibération DDCT 102 s'inscrit dans la continuité de celle sur les aides alimentaires, et qu'elle laisse entrevoir la situation critique qui se profile à l'horizon à cause de la réforme engagée par l'État dans le cadre de la Politique de la Ville. Cette délibération propose en effet de voter la 3<sup>e</sup> enveloppe destinée à une vingtaine d'associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville. Les associations concernées dans le 10<sup>e</sup> arrondissement sont : Cage Projets, AIRE 10, Étonnant Cinéma, J'Imaginerais, Lire, RADYA, l'Envers de l'Art, Espace Universel et Axes Pluriels. Ces associations, bien connues par les habitant.e.s, accomplissent un travail remarquable, et M. ALGRAIN souhaite les remercier et rappeler que, si les émeutes qui ont secoué Paris quelques semaines plus tôt ont presque épargné le 10<sup>e</sup> arrondissement, c'est grâce au travail réalisé au quotidien par ces associations auprès des jeunes des quartiers populaires.

La réforme sur la Politique de la Ville engagée par l'État est d'un cynisme absolu et dépasse tout entendement. Des quartiers comme le Buisson Saint-Louis et la Grange-aux-Belles souffriraient d'une réduction de 80% des moyens qui leur sont actuellement octroyés. Suivant l'analyse de l'État, la Politique de la Ville se ferait au niveau des immeubles - presque au niveau des appartements. En guise de compensation, l'État propose d'élargir le secteur de la Goutte d'Or au nord du 10<sup>e</sup> arrondissement. Le problème est que l'élargissement proposé concerne le mur de l'Hôpital Lariboisière où il n'y a pas d'habitations ni d'habitant.e.s. Les négociations sont en cours, mais il est hors de question que la Mairie du 10<sup>e</sup> accepte les propositions faites par l'État.

**M. JOUSSELLIN** se réjouit que les subventions proposées par la délibération DDCT 102 portent sur un certain nombre de nouveaux projets. Parmi ceux-ci, figure le projet de l'association J'Imaginerais qui organise des temps de « Répit des familles et loisirs enfants et ados » en direction de jeunes porteurs de handicap, qu'elle

accueille les samedis dans des groupes encadrés par des animateurs expérimentés, en offrant ainsi à leurs familles un peu de repos.

La délibération DDCT 102 permet de faire le bilan de la Politique de la Ville pour l'année 2023, bilan qui est positif. En 2022, le 10<sup>e</sup> arrondissement avait soutenu des associations agissant dans les quartiers Politique de la Ville à hauteur de 114 900 euros. En 2023, l'enveloppe a permis de soutenir des associations à hauteur de 129 300 euros. Ce sont ainsi près de 15 000 euros supplémentaires qui ont été mis au service des habitant.e.s des quartiers populaires de l'arrondissement. La délibération DDCT 103 - qui sera votée en bloc avec les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'inscription - montre que le nombre d'adultes relais financé en 2023 reste stable par rapport à l'année précédente.

M. JOUSSELLIN souhaite revenir sur le fait que ces délibérations s'inscrivent dans un contexte politique tendu où le gouvernement d'Emmanuel MACRON annonce sa volonté de revoir la géographie prioritaire et menace clairement Paris. Dans une période où l'inflation n'a jamais été aussi forte, où de plus en plus de personnes tombent dans la pauvreté et de familles se retrouvent à la rue, les actions des associations sont indispensables. Le Gouvernement devrait les soutenir mais, au contraire, après avoir voté contre la proposition de loi du groupe socialiste à l'Assemblée nationale de baisser à 1 euro le repas pour les étudiants et après avoir fait passer la loi Plein Emploi, il demande aujourd'hui au Préfet de Paris de ne plus loger les gens pauvres dans les quartiers prioritaires et menace d'enlever des financements essentiels dans des quartiers comme Sainte-Marthe et le Buisson Saint-Louis.

**M. ALGRAIN** souhaite compléter ses propos en indiquant que la délibération DDCT 103 - qui sera votée en fin de conseil - porte sur des postes d'adultes relais dont bénéficient quatre associations très connues dans l'arrondissement - AIRES 10, ASLC, CRL 10 et ACORT. Ces emplois d'adultes relais sont destinés à disparaître, si l'État maintient son projet de sortir le 10<sup>e</sup> arrondissement de la Politique de la Ville. Quant à la Ville de Paris, elle reste active et engagée en continuant à consacrer des moyens à l'accompagnement des actions menées dans les quartiers populaires.

**Mme CORDEBARD** observe qu'il est paradoxal, dans une période où la pauvreté augmente, que le 10<sup>e</sup> arrondissement soit privé des moyens qui ont permis à des quartiers comme la Grange-aux-Belles ou le Buisson Saint-Louis d'améliorer considérablement les conditions de vie de leurs habitant.e.s, notamment en ce qui concerne la lutte contre le trafic de stupéfiants, la délinquance et le décrochage scolaire. Le travail de construction et de prise en charge réalisé par les associations auprès des jeunes a porté ses fruits. Madame la Maire ne signera pas une convention qui consiste à enlever 80% du territoire Politique de la Ville au 10<sup>e</sup> arrondissement. Il s'agit d'une erreur stratégique très grave, qui révèle une totale méconnaissance de la réalité du territoire et qui constitue un très mauvais pari sur l'avenir. Ce désinvestissement sera cher payé dans quelques années, et les victimes seront les familles et les jeunes. Madame la Maire s'opposera à cette décision du Gouvernement de toutes ses forces, et la municipalité fera son possible pour continuer à soutenir les actions des associations œuvrant dans les quartiers populaires.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

**Mme CORDEBARD** propose de voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription et annonce que Mme SCHERER ne prendra pas part au vote de la DFPE 48 et Mme PATRICE de la DLH 91.

## **Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription**

**2023 DDCT 76 - Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80 000 euros à 4 associations)**

**2023 DFPE 48 - Subventions (368 251 euros) et subvention complémentaire (100 000 euros), avenant n°3 avec l'association AFAPE (10<sup>e</sup>) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance (Sylvie Scherer ne prend pas part au vote)**

**2023 DFPE 143 - Subvention (21 963 euros) et convention avec l'association Croix Rouge Française (14<sup>e</sup>) pour la réalisation de travaux de mise aux normes et de rénovation de la crèche située 41 rue Lucien Sampaix (10<sup>e</sup>)**

**2023 DFPE 172 - Subvention complémentaire (600 000 euros) et avenant n°3 à l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup>) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance et son service de garde à domicile**

**2023 DFPE 173 - Subvention complémentaire (300 000 euros) et avenant n°3 avec l'association AJEFA (10<sup>e</sup>) pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant**

**2023 DSP 3 - Dotations (4 218 240 euros) et avenants pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile partenariaux (10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>)**

**2023 DFPE 176 - Subvention complémentaire (400 000 euros) et avenant n°3 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants - APATE (11<sup>e</sup>) pour ses 6 établissements d'accueil de la petite enfance**

**2023 DJS 28 - Transformations Olympiques - Subventions (150 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris, le FDD Paris 2024 et 27 associations dans le cadre du dispositif « Sport Senior »**

**2023 DJS 79 - Subventions d'équipement (2 900 euros) et conventions avec 2 associations jeunesse**

**2023 DLH 246 - Réalisation, 3 Passage des Petites Écuries (10<sup>e</sup>), d'un programme de rénovation et d'amélioration de la qualité de service de 11 logements sociaux par Emmaüs Habitat - Subvention (104 669 euros)**

**2023 DLH 291 - Subventions complémentaires (1 437 335 euros) accordées à 17 opérations de rénovation environnementale du parc de logement social d'Élogie-SIEMP (Laurence Patrice ne prend pas part au vote)**

**2023 DLH 306 - Réalisation, 7 rue de la Fidélité (10<sup>e</sup>), d'un programme d'acquisition-amélioration de 11 logements sociaux (5 PLAI - 6 PLUS) par la RIVP - Subvention (2 160 152 euros)**

**2023 DAC 405 - Subventions (100 000 euros) à 28 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité et signature de 9 conventions**

**2023 DAC 509 - Subvention (10 000 euros) et avenant à la convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18<sup>e</sup>)**

**2023 DU 84 - Constitution de servitudes de surplomb - Réhabilitation de la piscine 31 rue Château-Landon (10<sup>e</sup>)**

**2023 DU 148 - Classification du Belvédère Claude-Gérard Marcus (10<sup>e</sup>) au titre des droits de voirie**

**2023 DPE 51 - Subventions accordées à 4 associations et 1 caisse des écoles œuvrant au développement des Territoires Zéro Déchet**

**2023 DSOL 136 - Subventions d'investissement (291 687 euros) et conventions avec 11 associations pour leurs projets dans le cadre de l'AAC « Activités physiques adaptées en ESMS »**

**2023 DASCO 107 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (11 862 euros), subventions d'équipement (36 490 euros) et subventions pour travaux (127 743 euros)**

**2023 DDCT 103 - Financement de 68 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (250 387 euros) à 59 associations**

**2023 DEVE 66 - Subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire (137 691 112 euros)**

**2023 DFPE 157 - Subventions (163 650 euros) et conventions à 19 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges**

**2023 DFPE 171 - Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des actions passerelles crèche-école**

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		14	
Nombre de votants		21	
POUR	21	CONTRE	
Abstentions		NPPV	Mme SCHERER pour la DFPE 48 ; Mme PATRICE pour la DLH 91.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble de ces délibérations			

## VŒUX

Mme CORDEBARD propose à M. JOUSSELLIN de présenter le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

M. JOUSSELLIN présente le premier vœu.

### **10 2023 31 - VŒU DÉPOSÉ PAR LA MAJORITÉ MUNICIPALE, RELATIF À UN HOMMAGE POUR LES JUSTES PARMIS LES NATIONS AYANT CACHÉS DES JUIFS DANS LE 10<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT LORS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

*Considérant le bilan effroyable de la Seconde Guerre mondiale ayant fait plus de 60 millions de morts à travers le monde ;*

*Considérant qu'environ 6 millions de ces morts sont des victimes de l'entreprise d'extermination systématique menée par l'Allemagne nazie contre le peuple juif ;*

*Considérant l'important et indispensable travail de mémoire réalisé depuis pour rendre compte de l'horreur du régime nazi, ayant persécuté et déporté sans distinction de genre ou d'âge toutes celles et ceux qu'il souhaitait exterminer ;*

*Considérant que le 10<sup>e</sup> a payé une lourde charge à cette folie génocidaire ;*

*Considérant que, selon le travail effectué par le Comité national pour la mémoire des enfants juifs déportés, 730 enfants du 10<sup>e</sup> ont été déportés et qu'un nombre infime est revenu après la guerre ;*

*Considérant que pour transmettre cette mémoire et ne jamais oublier, une plaque rappelle le nom de ces enfants déportés dans la plupart des écoles du 10<sup>e</sup> ;*

*Considérant qu'il est également nécessaire de rappeler que le nombre d'enfants aurait pu être encore plus important sans le courage de quelques femmes et de quelques hommes qui, au péril de leur vie, ont caché des enfants juifs pour leur éviter la déportation et une mort quasi-certaine ;*

*Considérant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 4 206 Français avaient reçu le titre des Justes parmi les Nations ;*

*Considérant que dix-sept d'entre eux vivaient dans le 10<sup>e</sup> et ont caché des Juifs chez eux ;*

*Considérant qu'aucun hommage ne leur est pour le moment rendu ;*

Considérant que, si l'école élémentaire Martel s'appelle désormais école élémentaire Martel-André et Clémence Baccary, il faut maintenant rendre hommage aux dix-sept Justes parmi les Nations qui ont caché des Juifs dans le 10<sup>e</sup> ;

**Sur proposition de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> émet le vœu :**

- **Qu'une plaque soit apposée dans la Mairie du 10<sup>e</sup> pour rendre hommage aux dix-sept Justes parmi les Nations qui ont caché des Juifs dans le 10<sup>e</sup> ;**
- **Que le texte de cette plaque soit : « Face à la barbarie nazie et à la collaboration massive de l'État français de 1940 à 1944, des Justes parmi les Nations, reconnus par l'Institut Yad Vashem de Jérusalem, ont sauvé des Juifs au péril de leurs vies et de celles de leurs proches. Ils ont été l'honneur de la France, "une lumière dans la nuit de la Shoah".**

**Dix-sept de ces femmes et de ces hommes ont caché des Juifs dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Leurs noms étaient :**

**Catherine ANDROULAKIS**

**Alexis BOSSELUT**

**Jeanne BOSSELUT née LABOUREUR**

**Gilberte DAUDE née PICHARD**

**Lucien DAUDE**

**Émilie FRADET née LAMBRUNY**

**Gabriel FRADET**

**Clémence GRANGIER**

**Gina LIBERA**

**Henri PELLECOEUR**

**Alice PELLECOEUR née DOUCET**

**Madeleine PERRET née RICHARD**

**Michel-Marcel TENDERO**

**Francisca TENDERO née MORALES**

**Céline VALLÉE**

**André VERMEULEN**

**Baptistine VERMEULEN née BRADESI**

**Qu'ils en soient à jamais remerciés. »**

- **Que cette plaque puisse être inaugurée à l'occasion des commémorations autour du 27 janvier pour la Libération du camp d'extermination d'Auschwitz ;**
- **Qu'un travail soit entamé avec Yad Vashem pour retrouver les Justes parmi les Nations qui ont un lien avec le 10<sup>e</sup>, sans avoir caché des enfants dans le 10<sup>e</sup>.**

**M. CLERWALL** fait savoir que le groupe Les Écologistes pour Paris 10<sup>e</sup> soutient le vœu des élu.e.s communistes. En tant que chercheur en histoire qui passe une partie de son temps à essayer de comprendre les mécanismes de la violence naziste et fasciste, il les remercie tout particulièrement. Il est indispensable - aujourd'hui plus que jamais - de soutenir le chantier de maintien de la mémoire et d'approfondissement de la connaissance historique de celles et ceux qui ont lutté, au risque de leur vie, contre les conséquences de cette « rupture civilisationnelle » - pour reprendre les mots de l'historien Dan Diner - représentée par le régime nazi et la Shoah.

C'est d'autant plus important que la ville de Paris vient de se réveiller avec des graffitis antisémites sur ses murs qui sont certainement le résultat d'une action concertée et planifiée donnant une nouvelle vie aux pratiques abjectes du Troisième Reich. À quelques jours du 9 novembre, date anniversaire de la Nuit de Cristal, voir apparaître ces marquages de bâtiments, qui ont historiquement précédé des pogroms, doit interpellé tout un chacun. Mais cela doit aussi rappeler qu'aujourd'hui la menace ne vient pas d'une puissance étrangère venue occuper la France, mais qu'elle vient de l'intérieur du pays où des personnes sont prêtes à porter les mêmes idées, la même haine et la même violence qui ont plongé le monde dans l'abîme entre 1933 et 1945. Il ne faut néanmoins pas oublier que celles et ceux qui sont appelés « les Justes parmi les Nations » ont pris le risque de s'opposer à l'occupant nazi et à ses partenaires locaux du régime de Vichy. L'Allemagne nazie a été vaincue et son projet d'extermination des juifs n'a pas pu aboutir. Mais les héritiers de la collaboration et de l'antisémitisme français font entendre de plus en plus leur voix. Il faut s'en rappeler en votant le vœu pour rendre hommage aux Justes parmi les Nations.

**M. FORT** a souhaité s'associer au vœu de la majorité municipale car il considère qu'il est important d'entretenir la mémoire, en particulier celle de la Shoah. Il est également important de rappeler qu'à l'époque de l'occupation nazie tout le monde n'avait pas accepté le sort réservé aux personnes de confession juive. L'apposition de la plaque en hommage aux Justes parmi les Nations permettra de transmettre de génération en génération la mémoire du courage de ces femmes et de ces hommes qui avaient su défier la barbarie et qui devraient aujourd'hui être pris en exemple.

**M. FÉRAUD** tient à saluer le vœu de la majorité municipale, qui prolonge le travail de mémoire de la Seconde Guerre mondiale, de la Résistance et de la Shoah dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Il y a quelques années, les noms d'André et de Clémence Baccary ont été donnés à l'école Martel pour célébrer la mémoire du Directeur de l'école et de son épouse qui avaient caché, protégé et sauvé leurs élèves juifs en leur évitant la déportation. M. FÉRAUD saisit l'occasion pour rendre hommage à son camarade Jean-Michel Rosenfeld, décédé il y a quelques mois, qui avait fréquenté l'école Martel et connu André et Clémence Baccary. Honorer les Justes parmi les Nations du 10<sup>e</sup>, à travers une plaque apposée dans le hall de la Mairie, est une initiative que le groupe Paris en Commun soutient pleinement.

M. FÉRAUD s'est renseigné sur ces personnes sur le site de Yad Vashem. Chaque histoire est unique et pourtant beaucoup de récits se ressemblent. Des hommes et des femmes de condition modeste habitant le 10<sup>e</sup> arrondissement et exerçant leur humanité pour protéger leurs voisins, leurs amis ou même de simples connaissances, comme les Pelleccœur qui habitaient la loge de concierge du 2 rue Marie-et-Louise et qui ont sauvé la vie d'un camarade juif de leur fils. Quarante ans après, en ce mois d'octobre 2023 où en Israël la barbarie islamiste a perpétré des massacres qui représentent le pogrom le plus atroce après la Seconde Guerre mondiale, à un moment où les obsessions et la violence antisémite ressurgissent jusque sur les murs de la ville, et des souvenirs dont la reproduction paraissait inimaginable remontent à la surface et inquiètent, le vœu est important. Face à la haine antisémite et à ceux qui la propagent, face aux populistes, aux extrémistes et aux manipulateurs irresponsables, face à l'oubli des crimes contre l'humanité que la



France a connus, cette plaque rendra hommage aux Justes du 10<sup>e</sup> qui ont su refuser l'inhumanité et l'indifférence et qui ont fait preuve d'un courage héroïque, même s'ils ont eu le sentiment d'agir simplement et naturellement.

**Mme CORDEBARD** remercie les élus qui se sont exprimés et se félicite que le vœu soit adopté à l'unanimité.

*Le vœu déposé par la majorité municipale, relatif à un hommage pour les Justes parmi les Nations, est adopté à l'unanimité.*

**M. FORT** présente le deuxième vœu inscrit à l'ordre du jour.

**10 2023 32 - VŒU DE BERTIL FORT À LA MAIRE DU 10<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS AU SUJET DE LA GRÈVE DU PERSONNEL PÉRISCOLAIRE DANS LES ÉCOLES**

*Considérant que, depuis près d'un mois, une partie des agents du périscolaire de la Ville de Paris encadrant le service de la cantine dans les écoles se met régulièrement en grève ;*

*Considérant que le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris est un des arrondissements les plus touchés de la capitale ;*

*Considérant que les revendications des agents pour obtenir une meilleure rémunération, de meilleures conditions de travail, un meilleur taux d'encadrement et de meilleures infrastructures sont totalement légitimes ;*

*Considérant que ces revendications permettront dans le même temps un meilleur accueil de nos enfants ;*

*Considérant que ce mouvement social impacte le quotidien des familles qui doivent souvent s'adapter dans l'urgence pour venir récupérer et faire manger les enfants le midi ;*

*Considérant que la cantine scolaire est d'autant plus importante pour de nombreux enfants qu'elle est parfois le seul repas complet et équilibré qu'ils prennent dans la journée ;*

*Considérant que, depuis le début de la grève, de nombreuses familles ne sont pas correctement informées ;*

*Considérant l'exaspération de certains parents qui, malgré leur attachement au 10<sup>e</sup> et à l'école publique, réfléchissent désormais à quitter l'arrondissement ou à passer leurs enfants dans le privé ;*

*Considérant la fuite des familles du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris depuis plusieurs années, comme en témoigne la chute de plus de 25% des effectifs en maternelle depuis 2014 ;*

*Considérant que cette grève a de fortes chances de se prolonger au retour des vacances de la Toussaint ;*

*Considérant la nécessité d'améliorer le quotidien des familles dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;*

*Considérant la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 qui encadre l'exercice du droit de grève pour garantir la continuité du service public dans le périscolaire ;*

*Considérant que les agents dans les écoles sont tenus de respecter un préavis de 48 heures ouvrables pour informer l'administration, qui elle-même doit informer les parents ;*

*Considérant que la Ville de Paris reconnaît l'importance de garantir la continuité du service public, en particulier lorsqu'il s'agit de la prise en charge des élèves pendant la pause méridienne ;*

*Considérant que, dans le cadre de son plan de continuité de l'activité, la Ville de Paris - et donc la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris - peut mettre en place des mesures pour correctement informer les parents et accueillir les enfants pendant la pause méridienne ;*

*Considérant que la Ville de Paris - et donc la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris - peut mobiliser du personnel municipal sur la base du volontariat en se coordonnant avec les écoles pour garantir la sécurité et la surveillance des enfants ;*

**Sur proposition de Bertil FORT, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris émet le vœu que la Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris :**

- ***S'assure auprès de l'administration des établissements impactés que le délai d'information de 48 heures est correctement respecté en utilisant les moyens de communication à sa disposition (site web de l'école, mails, etc.) ;***
- ***Organise un service minimum pour garantir l'accueil des enfants pendant la pause méridienne dans les établissements impactés dont elle a la charge.***

**M. JOUSSELLIN** remercie M. FORT d'avoir remis à l'ordre du jour du Conseil une question importante comme celle du personnel périscolaire, qui est en grève depuis déjà plusieurs semaines. Ces agents de la Ville sont parmi les plus précarisés et leurs revendications de titularisation et d'augmentation des salaires sont totalement légitimes. Les élu.e.s communistes comprennent parfaitement que cette grève soit difficile à vivre pour les enfants et leurs parents, et ils s'adressent aux pouvoirs publics pour exiger que des négociations soient entamées et des réponses apportées aux grévistes. En revanche, M. FORT - en tant qu'homme de droite et héritier du sarkozisme - appelle à un service minimum et à casser la grève. Soutenir les grévistes signifie soutenir les parents d'élèves pour que la grève finisse le plus tôt possible et que les enfants retrouvent des cantines apaisées. M. JOUSSELLIN rappelle, à ce propos, que chaque année les élu.e.s communistes déposent des amendements budgétaires à hauteur de 8 millions d'euros pour

déprécier les animateurs. Ils déposeront un vœu au prochain Conseil de Paris pour demander à la Ville d'ouvrir les négociations très rapidement, afin de ne pas faire stagner la grève. Le groupe PCF votera contre le vœu de M. FORT.

**M. RAIFAUD** estime qu'il est nécessaire de trouver des solutions dans l'intérêt des grévistes - qui comptent effectivement parmi les agents de la Ville les plus précarisés -, mais également dans l'intérêt des familles. Les parents des enfants qui ne peuvent plus être accueillis à la cantine sont en train de s'organiser, certains d'entre eux exprimant leur solidarité avec les grévistes. C'est à travers les négociations entre la Ville et les représentants syndicaux qu'il sera possible de trouver un accord pour revaloriser les salaires et améliorer les conditions de travail du personnel périscolaire, et non pas en brisant sa grève. Le groupe Les Écologistes pour Paris 10<sup>e</sup> voteront contre le vœu de M. FORT.

**M. ALGRAIN** informe M. FORT que la baisse des effectifs dans les écoles maternelles du 10<sup>e</sup> arrondissement n'est pas de 25%, mais au maximum de 15% à 17%. Il l'informe également que la qualité de l'accueil sur le temps des interclasses et du périscolaire est un des axes majeurs du projet éducatif que la Ville de Paris porte depuis longtemps. L'accueil des enfants ne peut se faire que dans le respect d'un cadre réglementaire strict par un personnel homologué, afin d'assurer la sécurité des enfants. Il est incontestable que la grève des animateurs perturbe fortement l'organisation du temps de pause méridienne des enfants. Et il est probable que le mouvement social se poursuivra après les vacances de la Toussaint. M. ALGRAIN connaît parfaitement les difficultés que cela entraîne pour les familles.

Le vœu de M. FORT présente des inexactitudes concernant le cadre législatif. La loi du 6 août 2019 - citée dans le vœu - offre une possibilité pour les collectivités d'instaurer la prévenance de 48 heures et le service minimum. Mais la Ville de Paris n'utilise pas de cette possibilité, qui doit d'ailleurs découler d'une négociation syndicale. Le personnel du périscolaire à Paris ne sera donc pas soumis à une déclaration préalable, et les parents découvriront le jour-même s'il y a grève ou pas. Sur les trois semaines qui ont précédé les vacances de la Toussaint, au plus fort du mouvement, le 10<sup>e</sup> arrondissement a dû fermer 13 interclasses afin de respecter les normes d'encadrement des enfants, alors que le nombre total des grévistes était en réalité très faible.

Patrick BLOCHE, adjoint à la Maire de Paris en charge de l'éducation, et Olivia POLSKI, adjointe à la Maire de Paris en charge des ressources humaines, sont en plein dialogue avec les organisations syndicales de l'animation parisienne, afin de trouver une issue au mouvement social. Il n'y a aucun doute qu'un accord sera trouvé. Une réunion avec les représentants syndicaux aura lieu le 13 novembre. Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, la CASPE effectuée dans la semaine un recensement méthodique des grévistes dans le respect du cadre législatif pour procéder ensuite à une communication aux familles.

**Mme CORDEBARD** estime que l'important est que les négociations entre la Ville de Paris et les représentants syndicaux aient lieu bientôt. Les grévistes sont parmi les agents de la Ville les plus précaires,

tout simplement parce qu'ils ne travaillent pas à temps plein. Dans le contexte économique actuel, il est plus que jamais nécessaire d'écouter leurs revendications et d'aller à leur rencontre. Par ailleurs, un bon nombre de parents d'élèves ont fait savoir qu'ils soutiennent le mouvement de grève, tout en souffrant de ses conséquences. Mme CORDEBARD pense que les négociations auraient peut-être dû être engagées plus tôt. En regardant le faible nombre de grévistes, la Ville de Paris a oublié de regarder l'indicateur du nombre d'écoles qui ne disposaient pas d'un service de cantine. Que les négociations aient lieu après les vacances de la Toussaint est une bonne chose. Il n'y a pas une autre manière de sortir d'une situation qui est devenue intenable pour les familles, car casser une grève ne fait pas partie de la culture de la gauche. Le groupe Paris en Commun votera contre le vœu de M. FORT.

*Le vœu déposé par Bertil FORT, relatif à la grève du personnel périscolaire dans les écoles, est rejeté à la majorité (1 vote pour : Bertil FORT).*

Avant de présenter son deuxième vœu, **M. FORT** souhaite répondre aux propos qui ont été formulés à son encounter. Il considère comme légitimes les revendications du personnel périscolaire, et notamment celles salariales. Il pense toutefois que des solutions doivent être trouvées pour les familles qui sont touchées dans la durée par la grève. En ce qui concerne les effectifs dans les écoles maternelles du 10<sup>e</sup> arrondissement, un document envoyé par M. ALGRAIN aux élu.e.s spécifie clairement - chiffres à l'appui - qu'entre 2014 et 2021 leur nombre a baissé de 25%. Pour ce qui est enfin du cadre législatif, la Ville de Paris a effectivement la possibilité de négocier avec les organisations syndicales pour assurer un service minimum - c'est encadré par la loi.

### **10 2023 33 - VŒU DE BERTIL FORT À LA MAIRE DE PARIS, RELATIF AU DÉPLOIEMENT DU TRI DES BIODÉCHETS À PARIS**

*Considérant que chaque Français produit annuellement 580 kilogrammes de déchets selon l'ADEME en 2022, en stagnation ;*

*Considérant que les déchets alimentaires, qui représentent entre 1/4 et 1/3 du poids total des déchets ménagers, sont jetés dans la poubelle verte, finissent non triés et donc incinérés ou enfouis, ayant un impact carbone considérable (4% des émissions carbone de la France) ;*

*Considérant que l'incinération des biodéchets, constitués à plus de 80% d'eau est un non-sens écologique incompatible avec les objectifs de transformation et d'adaptation de la Ville face au changement climatique ;*

*Considérant que la mise en décharge des biodéchets est à l'origine de l'émission de méthane ayant un pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub>, due au tassement des déchets alimentaires dans un milieu sans oxygène ;*

*Considérant que le compostage des biodéchets peut servir, à la fois, en tant que terreau et digestat pour fertiliser les espaces verts et l'agriculture et en biogaz par la méthanisation, et participe également à accroître notre indépendance énergétique et agricole tout en réduisant nos importations d'engrais et l'empreinte carbone nationale ;*

*Considérant qu'un certain nombre d'entreprises et d'associations, à Paris et ailleurs, se sont créées pour valoriser les biodéchets comme une matière première, en les récoltant auprès des commerçants, des cantines et des particuliers ;*

*Considérant que la valorisation en compost, au lieu de l'incinération ou de l'enfouissement, constitue à la fois un coût de collecte pour les services de propreté de la Ville et une opportunité économique de revente aux acteurs de la filière ;*

*Considérant que le compost collectif ou individuel permet de réduire le poids des poubelles vertes et ainsi le coût de collecte, d'enfouissement et d'incinération, au bénéfice des finances de la Ville, des Parisiennes et des Parisiens ;*

*Considérant que la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 fixe de nombreux objectifs chiffrés concernant la réduction et la valorisation des déchets, notamment la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs de déchets d'ici 2025 ;*

*Considérant que la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (loi AGEC) oblige les collectivités territoriales à mettre en place des solutions de valorisation des biodéchets (déchets verts et alimentaires) pour les habitants, les particuliers et les professionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, selon l'article L. 541-1-1 du code de l'environnement ;*

*Considérant que la Ville de Paris a commencé à déployer des bornes de compostage à proximité des marchés et dans certains quartiers denses, à distribuer des composteurs individuels et collectifs ainsi qu'à accorder des subventions à des associations pour sensibiliser les riverains à la valorisation locale des biodéchets ;*

*Considérant qu'en dépit de cette obligation légale, morale et écologique, le Plan Compost parisien 2016-2020 adopté en 2015, n'a pas été renouvelé ;*

*Considérant qu'une majorité de Parisiennes et de Parisiens ne connaissent pas encore les dispositifs mis en place par la Ville et la localisation des composteurs disponibles ;*

*Considérant le retard pris en la matière par la Ville pour offrir une solution de valorisation des biodéchets à tous les Parisiens d'ici le 31 décembre à cause d'un manque de stratégie et de moyens ;*

*Considérant que la Métropole de Lyon a réussi à mettre en œuvre une solution de composteurs de quartiers en cours de généralisation à moins de 150 mètres de tous les habitants, permettant ainsi une adhésion large et un taux de collecte qualitatif élevé, grâce au financement de l'ADEME ;*

*Considérant que le succès d'un tel défi repose en grande partie sur une grande pédagogie, l'adhésion du plus grand nombre et la capacité de la Ville à faire des Parisiennes et des Parisiens des acteurs de cette transformation écologique majeure ;*

**Sur proposition de Bertil FORT, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :**

- ***Présente une stratégie pluriannuelle pour atteindre 100% de biodéchets collectés et valorisés d'ici 2026, en lien avec la Métropole du Grand Paris, la Région, l'État, l'ADEME, les entreprises et les associations de ce secteur ;***
- ***Mette en œuvre des solutions généralisées pour toutes les Parisiennes et les Parisiens, que ce soit des composteurs de quartier, d'immeuble ou individuels ;***
- ***Teste un système de collecte des biodéchets pour les commerçants demandeurs dans plusieurs quartiers parisiens, et notamment dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;***
- ***Lance avec les collectivités territoriales franciliennes et l'État, une grande campagne d'information et de sensibilisation du tri et de la valorisation des biodéchets (déchets verts et alimentaires), permettant à la fois de réduire le poids des ordures ménagères, de produire des fertilisants pour les sols et du biogaz ;***
- ***Réorganise les services de la propreté pour intégrer la collecte et la valorisation des biodéchets dans tous les quartiers parisiens.***

**M. RAIFAUD** indique que les élu.e.s écologistes du 10<sup>e</sup> arrondissement, et tout particulièrement Léa VASA, travaillent depuis longtemps pour rejoindre les objectifs exprimés dans le vœu de M. FORT. Une stratégie pluriannuelle pour atteindre 100% de biodéchets collectés a déjà été mise en œuvre, des évolutions sont prévues sur les stations de tri en libre-service afin de permettre la collecte alimentaire, de nouveaux points d'apport vont être installés dans l'école Martel. Léa VASA travaille également sur le système de collecte de biodéchets pour les commerçants demandeurs, comme elle l'avait fait dans la rue Paradis pour les restaurateurs.

Quant au lancement avec les collectivités territoriales franciliennes et l'État d'une grande campagne d'information et de sensibilisation du tri, il est déjà en cours. Un gros travail est réalisé pour que le SICTOM renforce ses capacités de méthanisation et pour promouvoir la récupération des déchets organiques. Les élu.e.s écologistes travaillent également à la réorganisation des services de la propreté pour intégrer la collecte et la valorisation des biodéchets. Des créations de postes dans les arrondissements - objet d'un vote écologiste adopté en Conseil de Paris en juillet dernier - permettront d'atteindre plus efficacement cet

objectif. Le vœu de M. FORT est un catalogue de bonnes intentions, mais il n'a aucune utilité. Pour cette raison, les Écologistes pour Paris 10<sup>e</sup> préfèrent s'abstenir.

**M. ALGRAIN** informe M. FORT que la Ville de Paris et le 10<sup>e</sup> arrondissement agissent depuis longtemps pour le traitement des biodéchets, en lien avec des acteurs de proximité comme les quatre structures accueillies dans la Résidence du Durable. L'article 88 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire du 10 février 2020, prévoit l'obligation pour les collectivités territoriales de généraliser le tri à la source des déchets alimentaires au plus tard le 31 décembre 2023. La Ville de Paris s'est engagée à réduire le gaspillage alimentaire de 50% et à valoriser localement 100% des déchets alimentaires. Depuis 2010, la Ville propose aux Parisien.ne.s des solutions de compostage individuel et collectif, afin de valoriser les déchets alimentaires au plus près de chez eux. Ce sont ainsi près de 2 000 tonnes de déchets putrescibles, collectées sur un millier de sites, qui sont chaque année détournées des ordures ménagères.

En ce qui concerne le compostage, les chiffres sont les suivants : 1 073 sites de compostage collectif accompagnés, 620 copropriétés, 351 écoles et crèches, 102 établissements publics, 60 composteurs de quartier sur l'espace public et 7 224 lombricomposteurs individuels distribués. La Ville de Paris poursuit son engagement en faveur de la réduction des déchets non valorisés en installant des points d'apport volontaires sur l'espace public. Ceux-ci se formalisent sous la forme de deux dispositifs : 130 abri-bacs installés sur les marchés alimentaires et accessibles 24h/24 et 7j/7, et 500 Trilib' équipés à l'horizon 2024 d'un module dédié aux déchets alimentaires. L'objectif est de déployer des bornes de collecte à moins de 250 mètres de chaque Parisien.ne. Ces solutions de tri doivent permettre de méthaniser chaque année 15 000 tonnes de déchets alimentaires. La Ville accompagne tous les porteurs de projets qui souhaitent développer des projets de compostage et, à cet effet, elle a lancé en 2021 un appel à projets pour accompagner des structures pour la mise en place de composteurs de quartier.

Pour ce qui est de la Caisse des écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement, elle est concernée pour 33 172 euros en investissement et 5 260 euros en fonctionnement pour acquérir des gâchimètres à pain et des tables de tri et, afin de compléter le dispositif déjà en place, des dessertes de tri pour 28 075 euros. Des actions de sensibilisation autour des légumes de saison et des actions sur la pesée alimentaire sont mises en place. Une campagne de communication est en cours de planification et sera mise en œuvre avant la fin d'année.

**Mme CORDEBARD** souligne que le traitement des biodéchets est un sujet qui est totalement pris en compte par la Ville de Paris comme par la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, et profite de l'occasion pour saluer le travail réalisé par Léa VASA. Elle considère le vœu de M. FORT comme un vœu « coucou » et l'informe que le groupe Paris en Commun votera contre.

*Le vœu déposé par Bertil FORT, relatif au déploiement du tri des biodéchets à Paris, est rejeté à la majorité (1 vote pour : Bertil FORT ; 14 votes contre et 6 abstentions).*

M. FORT présente le quatrième vœu inscrit à l'ordre du jour.

**10 2023 34 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À LA DÉFAILLANCE DE L'OPÉRATEUR SMOVENGO OBSERVÉE DANS LE CADRE DU CONTRAT QUI LE LIE AU SYNDICAT AUTOLIB' VÉLIB' MÉTROPOLÉ (SAVM) POUR LE MARCHÉ DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE VÉLIB'**

*Considérant la nécessité de proposer aux usagers métropolitains un service de vélos en libre-service de très haut niveau de qualité et répondant à leurs besoins de mobilité ;*

*Considérant l'appel d'offre lancé en 2017 par le Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole, relatif au marché de vélos en libre-service sur un territoire qui regroupe la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et 60 communes limitrophes ;*

*Considérant l'attribution au groupement Smovengo du nouveau marché de vélos en libre-service dit Vélib', ayant débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de 15 ans ;*

*Considérant les importants retards dans le déploiement de ce service qui ont conduit la Maire de Paris à saisir, par lettre du 25 mai 2018, l'Inspection générale de la Ville de Paris (IGVP) d'une demande d'audit de ce marché public afin de déterminer les raisons des dysfonctionnements constatés ;*

*Considérant les conclusions de cet audit, rendues en 2019, et qui indiquent qu'un portage du projet au plus haut niveau de l'administration, du fait de la pluralité des intervenants ou de l'enjeu politique du projet, aurait été indispensable pour une coordination optimisée et un pilotage efficace ;*

*Considérant le reproche fait par l'IGVP à Smovengo d'avoir théorisé une offre sans être en mesure de garantir sa réalisation dans les délais impartis ;*

*Considérant l'audit de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France (CRC) en 2020, qui souligne que cette crise majeure de Vélib' n'a pas été anticipée ;*

*Considérant l'audit commandé par le SAVM au printemps 2022 au cabinet indépendant RISE sur le constat d'une qualité de service insuffisante au regard des objectifs de performance fixés par le marché ;*

*Considérant le déséquilibre économique du marché Vélib', estimé par les auditeurs à 113 M€ à la fin du contrat (2032), imputable en majeure partie aux années 2018-2021 qui présentent un déficit cumulé pour l'entreprise de près de 209 M€ ;*



*Considérant que ce déficit résulte principalement des difficultés rencontrées par l'entreprise prestataire pour s'organiser et assurer la mise en place des stations et des vélos au cours des premières années du service, cette situation relevant de sa responsabilité ;*

*Considérant la quantité importante de conflits qui ont opposé depuis lors le syndicat et son opérateur, qui se sont traduits par un grand nombre de pénalités (dont la dernière de 2,1 M€ en 2022) ;*

*Considérant la constante dégradation de l'offre de service depuis l'attribution du marché ;*

*Considérant l'absence de vélos disponibles souvent constatée aux heures de pointe (station vide ou ne contenant plus que des vélos défectueux) ;*

*Considérant à l'inverse l'impossibilité de rendre son vélo pour cause de station saturée, malgré la promesse initiale de garer son vélo en le branchant à un autre dans une station pleine ;*

*Considérant que la fin des trottinettes en libre-service au 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le report de certains de leurs utilisateurs vers le vélo ne sauraient à eux seuls expliquer les problèmes de gestion de Smovengo ;*

*Considérant par conséquent la défaillance de l'opérateur dans l'équilibrage du taux d'équipements des stations ;*

*Considérant la vétusté et le manque d'entretien flagrant du matériel présentant des dangers pour les usagers (freins défaillants, roues voilées, guidons tordus, etc.) ;*

*Considérant le nombre important d'épaves de vélos qui peuvent rester de longs mois en station ;*

*Considérant le mécontentement général des usagers du service, accentué par une interface informatique qui leur facture régulièrement des pénalités infondées ;*

*Considérant que l'application des pénalités prévues au contrat ne pousse pas le concessionnaire à améliorer son service ;*

*Considérant les enjeux et les défis auxquels devra faire face la Ville de Paris en termes de mobilités à moins d'un an des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;*

*Considérant une sous-estimation manifeste du risque lié au caractère éminemment singulier de ce projet, souligné par le rapport de l'IGVP dès 2019 ;*

*Considérant la défaillance générale de l'opérateur à honorer son contrat et à délivrer aux usagers métropolitains un service à la hauteur de leurs attentes ;*

***Sur proposition de Bertil FORT, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris émet le vœu que la Maire de Paris :***

- ***Présente en détail le calendrier de déploiement de 100 nouvelles stations et de 3 000 vélos, ainsi qu'annoncé dans la presse ;***
- ***Dénonce sans délai ce contrat du fait de la défaillance avérée de l'opérateur Smovengo ;***
- ***Lance un nouvel appel d'offres afin qu'un nouvel opérateur, disposant d'un réel savoir-faire et de garanties financières solides, reprenne le service ;***
- ***Revoie la procédure des appels d'offres parisiens ainsi que les modalités de sélection des membres composant la commission d'appel d'offres ;***
- ***Suive les recommandations initiales de l'IGVP, et notamment développe une culture du risque dans les services de la Ville afin d'anticiper les aléas de toute nature susceptibles d'intervenir sur des projets innovants de grande ampleur.***

**Mme JOUBERT** partage une partie des constats exprimés par M. FORT, mais observe que son vœu présente une analyse partielle et une contradiction. Une analyse partielle car, si le tableau très noir qu'il dresse est pertinent sur certains points - nombre de Vélib' insuffisant, régulation entre les stations qui doit être améliorée, difficultés à rendre les vélos dans des stations saturées -, il ne fait pas état d'un point important, à savoir que le service continue d'exploser en termes de demandes, les usages ayant augmenté de 15% de septembre 2022 à septembre 2023. Le vœu présente également une contradiction, car M. FORT souhaite que les JOP 2024 soient une réussite pour Paris. Or, dénoncer le contrat maintenant pour relancer l'appel d'offres signifierait se priver de toute chance d'avoir un service opérationnel à un moment particulièrement critique en termes de demandes. Une telle procédure, en effet, pourrait prendre trois ans de travail, ce qui est peu compatible avec l'échéance des Jeux.

Il est vrai que le service Vélib' rencontre encore des difficultés et qu'il doit être amélioré. Pour cela, plusieurs actions ont été mises en place, comme la commande par Smovengo de près de 15 000 vélos en décembre 2022. Les vélos sont en cours de production et les premiers arriveront en début 2024. Des tests ont par ailleurs été effectués sur la régulation des vélos dans le 14<sup>e</sup> et dans le 19<sup>e</sup> arrondissement au cours de l'été, et des cibles seront assignées à Smovengo au vu des résultats de ces tests pour améliorer la répartition des vélos sur le réseau. Afin de répondre au besoin de rendre les vélos dans des quartiers où les stations sont régulièrement saturées, une extension de 15 stations est prévue avant les JOP 2024. Si ce test est concluant, davantage de stations pourront être créées. Pour les JOP 2024, le déploiement de 10 stations géantes au niveau des sites de compétition et des extensions temporaires sur les stations des gares permettront d'améliorer le service. Le groupe Paris en Commun votera contre le vœu de M. FORT.

**M. JOUSSELLIN** indique que les élu.e.s communistes déplorent depuis plusieurs mois la gestion de Smovengo. Les Vélib' parisiens sont loin de satisfaire les attentes des habitants - vélos inutilisables ou défectueux, assistance électrique en panne, stations vides ou saturées, les témoignages se succèdent. Dès 2017, les élu.e.s communistes ont exprimé en Conseil de Paris leurs inquiétudes et leur désaccord concernant le choix de donner la gestion des Vélib' à Smovengo. Son offre était moins chère, mais elle reposait sur des conditions de travail dégradées, et ils craignaient des difficultés. Leurs craintes ont été malheureusement confirmées.

Si les élu.e.s communistes partagent une partie des considérants du vœu de M. FORT, ils ne partagent cependant pas ses attendus. Alors qu'il demande de changer d'opérateur et de dénoncer le contrat de Smovengo, ils préfèrent demander une reprise en régie publique des Vélib' et se félicitent qu'en 2022 David BELLARD, adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, ait répondu à Nicolas BONNET OULALDJ, président du groupe communiste, qu'il s'engageait à examiner cette possibilité.

**M. RAIFAUD** souhaite ajouter qu'il faut également tenir compte des 500 personnes qui travaillent chez Smovengo et qui réparent des vélos chaque jour. Il est vrai que le nombre des Vélib' parisiens est insuffisant par rapport à ce qui était initialement prévu. Pour cette raison, le syndicat a imposé des pénalités à Smovengo, qui ont permis de revenir autour de la table et de faire une commande de 15 000 vélos supplémentaires, parmi lesquels 3 000 vont être mis en service au cours de l'hiver à l'intérieur comme à l'extérieur de la capitale. M. RAIFAUD souhaite, à ce propos, souligner que le service de Vélib' s'étend en dehors de Paris. La régulation présente encore un certain nombre de difficultés, mais le nombre d'abonnés n'a jamais été aussi important. Un vrai service métropolitain commence à se mettre en place.

L'espace pour stationner les vélos manque et, pour faire face à cette exigence, une quinzaine de stations parisiennes seront agrandies avant les JOP 2024. L'objectif à terme est d'agrandir une centaine de stations et de revoir, dans le cadre du contrat avec Smovengo, les conditions pour faire en sorte que l'équilibre économique soit assuré. Un audit rendu au cours de l'été 2023 a permis de constater que, si les pertes à terme sont extrêmement importantes, c'est exclusivement du fait de l'exploitant et de ses actionnaires au regard des erreurs commises en début de contrat. Maintenant, chaque année le contrat est rentable, et cette rentabilité doit être mise au service d'une meilleure gestion du réseau. Ce à quoi la municipalité et les membres du comité syndical Vélib' s'appliqueront avec beaucoup d'énergie et de détermination.

**Mme CORDEBARD** propose aux élu.e.s de s'exprimer sur le vœu de Bertil FORT.

*Le vœu déposé par Bertil FORT, relatif à la défaillance de l'opérateur Smovengo, est rejeté à la majorité (1 vote pour : Bertil FORT/M. RAIFAUD ne prend pas part au vote).*

**M. FORT** présente le cinquième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

**10 2023 35 - VŒU À LA MAIRE DU 10<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS, DÉPOSÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À LA VENTE À LA SAUVETTE DANS L'ARRONDISSEMENT**

*Considérant le dernier rapport de la délinquance communiqué en octobre par la Préfecture de Police de Paris faisant état de 512 interventions contre la vente à la sauvette dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris depuis le début de l'année ;*

*Considérant que ce chiffre représente, par rapport à l'année dernière au même moment, une augmentation de +87,5% (273 interventions entre janvier et fin septembre 2022) ;*

*Considérant que la police nationale est compétente pour saisir la marchandise ;*

*Considérant que la police municipale est compétente pour verbaliser les dépôts liés à la vente à la sauvette, comme en témoigne les 1 276 verbalisations réalisées en 2022 pour ce motif ;*

*Considérant que la vente à la sauvette est un phénomène ancré depuis longtemps dans notre arrondissement avec de nombreux points de vente fixes et quotidiens, notamment autour des gares, à la sortie des métros et sur plusieurs boulevards (Strasbourg, Magenta, La Chapelle, Bonne Nouvelle, La Villette, etc.) ;*

*Considérant que la crise migratoire à laquelle fait face la Ville de Paris en ce moment renforce ce phénomène ;*

*Considérant que ces activités illégales sont organisées par des filières de passeurs qui exploitent des personnes en situation irrégulière et les entretiennent dans une délinquance de survie ;*

*Considérant que l'occupation illégale de l'espace public entraîne à de nombreux endroits sa saturation avec des débordements sur la chaussée pouvant causer des accidents, des incivilités et des désagréments pour les riverains et les passants ;*

*Considérant l'image que cela renvoie aux riverains de leur quartier, aux personnes qui passent dans l'arrondissement du 10<sup>e</sup> et aux touristes de Paris ;*

*Considérant les Jeux Olympiques et Paralympique de 2024 qui vont attirer près de 16 millions de visiteurs dans la capitale et dont une grande partie passeront par le quartier des gares du Nord et de l'Est ;*

*Considérant la concurrence des ces activités sur les commerces légaux (bars-tabacs, commerces de proximité, marchés, restaurateurs, etc.) ;*

*Considérant que, pour lutter contre la vente à la sauvette d'aliments, la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris a les compétences pour aider des associations chargées de l'aide alimentaire, et ainsi éviter à certaines personnes dans le besoin de recourir à ces vendeurs ;*

*Considérant que la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris a également les compétences pour soutenir des magasins solidaires pratiquant des prix accessibles ;*

***Sur proposition de Bertil FORT, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris émet le vœu que la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris :***

- ***Renforce l'application de la Loi de lutte contre la vente à la sauvette :***
  - *en augmentant les opérations conjointes entre la police nationale et la police municipale dans l'arrondissement ;*
  - *en créant une brigade dédiée d'agents de la police municipale du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour lutter spécifiquement contre la vente à la sauvette dans les quartiers les plus impactés ;*
- ***Organise des opérations de sensibilisation afin d'informer les passants sur les conséquences de la vente à la sauvette, aussi bien en termes d'exploitation de la main d'œuvre que d'impact sur les commerces de proximité ;***
- ***Renforce son aide à des magasins solidaires et aux associations en charge de l'aide alimentaire dans l'arrondissement, en prenant soin de correctement organiser et contrôler les points de distribution.***

**Mme PATRICE** estime que le vœu de M. FORT propose surtout des solutions répressives. Les ventes à la sauvette constituent effectivement un fléau, mais les élu.e.s communistes du 10<sup>e</sup> pensent qu'il est nécessaire de réaliser tout un travail de fond. Ainsi, depuis 2005, ils demandent la préemption des baux commerciaux, qui pourrait constituer un moyen intéressant de lutter contre les ventes à la sauvette. Alexandra CORDEBARD, Rémi FÉRAUD et Élie JOUSSELLIN ont travaillé à faire reconnaître la traite des êtres humains sur le boulevard de La Chapelle. Le vœu de M. FORT présente également un raccourci que Mme PATRICE trouve assez choquant, lorsqu'il relie le phénomène des ventes à la sauvette à la crise migratoire. Les élu.e.s communistes préfèrent avancer d'autres solutions, comme la régularisation des travailleurs sans papiers.

En ce qui concerne la police, les élu.e.s communistes sont convaincus de l'importance de l'action d'une police nationale investie dans un véritable travail de proximité. Ils défendent l'idée de proposer une réponse progressiste et républicaine offrant à la fois la sécurité et la tranquillité pour tou.te.s et de nouveaux progrès sociaux. La sécurité est un droit fondamental qui doit être garanti à tous les citoyen.ne.s. C'est aussi un service public qui ne peut pas être vendu à des sociétés privées. Les élu.e.s communistes proposent ainsi la

création d'une véritable police nationale de proximité et le recrutement de 30 000 agents bien encadrés et correctement rémunérés. Le groupe PCF votera contre le vœu de M. FORT.

**M. RAIFAUD** observe que le sujet des ventes à la sauvette est important, mais que le vœu de M. FORT « met un peu tout dans le même sac » : ce qui relève du trafic, ce qui relève de l'économie de subsistance et ce qui relève des biffins, ces derniers jouant un rôle sur le cycle de vie des objets et réalisant une action positive sous réserve qu'elle s'exerce dans des conditions bien encadrées. Il regrette que le vœu de M. FORT ait abordé le sujet d'un point de vue uniquement répressif, tout en reconnaissant que des efforts sont encore à faire en particulier sur le boulevard de Strasbourg. Les Écologistes pour Paris 10<sup>e</sup> voteront contre le vœu de M. FORT.

**Mme JUILLET** indique à M. FORT que son vœu, d'une part, appelle à faire des actions que la municipalité effectue déjà et, d'autre part, est un vœu « fourre-tout » qui fait des amalgames avec des sujets différents. L'implication de la Mairie aux côtés des équipes de la Police municipale du 10<sup>e</sup> pour lutter contre les ventes à la sauvette, est quotidienne, engagée et sans relâche. Les ventes à la sauvette constituent une activité illégale créant une concurrence déloyale, l'appropriation de l'espace public et autres incivilités à l'origine de doléances de la part des riverains. Pour répondre à ces doléances, il est de la compétence de la Police municipale de verbaliser les vendeurs et il est de compétence de la Police nationale de saisir la marchandise. Ces deux polices le font déjà, en travaillant conjointement de façon très régulière et aussi efficacement que possible. Elles interviennent quasi quotidiennement et disposent d'une benne qui permet de saisir et de détruire les marchandises confisquées.

À titre d'exemple, fin septembre en moins d'une semaine, 36 personnes ont été contrôlées, 8 amendes forfaitaires délictuelles et 24 procédures simplifiées ont été faites, 1 épave retirée car elle servait de lieu de stockage, 31 m<sup>3</sup> de marchandise saisie et détruite mais aussi 3 m<sup>3</sup> de marchandise périssable remise aux associations, ce dernier point étant une innovation du 10<sup>e</sup> dont s'inspirent les autres arrondissements. M. FORT demande l'augmentation de toutes les opérations conjointes, tout en précisant que ces interventions ont bondi de 87% en 2023. Il demande également la création d'une unité dédiée, alors que celle-ci existe déjà. Le Plan de lutte contre la vente à la sauvette prévoit, par ailleurs, des actions de sensibilisation des riverains pour les décourager à acheter des produits auprès des vendeurs de rue. Des flyers coécrits par la Préfecture de Police et la Ville de Paris seront distribués dans les prochains mois. Le vœu de M. FORT ne propose rien de nouveau et fait des amalgames choquants entre, par exemple, les ventes à la sauvette et les distributions d'aide alimentaire. Le groupe Paris en Commun votera contre.

**Mme CORDEBARD** observe que ce qui manque dans le vœu de M. FORT - qui porte sur un sujet dont tous les groupes de la majorité reconnaissent l'importance - est l'information. Il faut que M. FORT puisse être davantage informé sur les actions mises en œuvre par la municipalité. Si les groupes de la majorité ne vont pas voter son vœu, ce n'est pas parce qu'ils ne partagent pas certaines de ces préoccupations ou ne sont

pas d'accord sur certaines solutions proposées, mais parce que ce travail est déjà réalisé ou en cours de réalisation.

*Le vœu déposé par Bertil FORT, relatif à la vente à la sauvette dans l'arrondissement, est rejeté à la majorité (1 vote pour : Bertil FORT).*

Mme CORDEBARD remercie tous les présents et annonce que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 28 novembre à 18h30.

*La séance est levée à 22h39.*

Signature 	Signature 
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 <sup>e</sup> arrondissement	M. Bertil FORT, conseiller Secrétaire de séance